La protection du public
Ça nous regarde...
et on y voit.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

Ordre
des ingénieurs
du Québec

Québec, juin 2003
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 29e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et Procureur général
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Original signé
Marc Bellemare

Montréal, juin 2003
Monsieur Marc Bellemare
Ministre de la Justice et Procureur général
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre délégué responsable de l'application des lois professionnelles, le 29e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

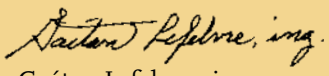

Gaétan Lefebvre, ing.

Montréal, juin 2003
Maître Jean-K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 29e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

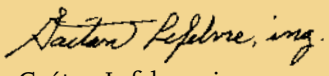

Gaétan Lefebvre, ing.

Vision

L'Ordre des ingénieurs du Québec (fondé en 1920) est le phare d'une profession reconnue et respectée de tous.

Mission

L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

TABLE DES MATIÈRES

2 *82e Bureau et Comité administratif*
3 *Structure organisationnelle*
4 *Rapport du président*
5 *Bureau du syndic*
6 *Comité de discipline*
7 *Comité de révision*
7 *Activités de conciliation*
7 *Bureau de l'ombudsman*
8 *Rapport du secrétaire et directeur général*
9 *Activités du Bureau*
11 *Activités du Comité administratif*
14 *Personnel du Secrétariat*
15 *Comités et groupes de travail*
22 *Affaires professionnelles*
35 *Affaires corporatives*
40 *Finances*

Annexe

Rapport des vérificateurs et états financiers

82e Bureau

Administrateurs élus

- Abitibi–Témiscamingue
  Paul Daoust, ing.
- Est-du-Québec
  Robert Fournier, ing.
- Estrie
  Roger Nicolet, ing.
- Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec
  Louis Fortin, ing.
- Montréal
  Guy Arbour, ing.
  Christian F. Arsenault, ing.
  Jean-Paul Beaulieu, ing.
  Micheline Bétournay, ing.
  Dominique Dubouil, ing.
  Zaki Ghavitian, ing.
  François P. Granger, ing.
  Chantal Guay, ing.
  Giuseppe Indelicato, ing.
  Claude Martineau, ing.
  Louise Quesnel, ing.
- Outaouais
  André C. Beaulieu, ing.
- Québec
  Gaétan Lefebvre, ing.
  Jean-Marie Mathieu, ing.
  Gaétan Samson, ing.
- Saguenay–Lac-Saint-Jean
  Joëlle Belley, ing.[1]
  Gaétan Tremblay, ing.[2]

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Madeleine Baril
Henri-Paul Bourgeois, t.s.
Pierre Parent
Georges Roy, pharm.

1. Démission en novembre 2002.
2. Par cooptation en janvier 2003.

Comité administratif

Georges Roy, pharm.
Représentant du public

Christian F. Arsenault, ing.
Vice-président aux Finances

Giuseppe Indelicato, ing.
Vice-président en titre et vice-président aux Affaires corporatives

Gaétan Lefebvre, ing.
Président

Gaétan Samson, ing.
Vice-président aux Affaires professionnelles

Structure organisationnelle

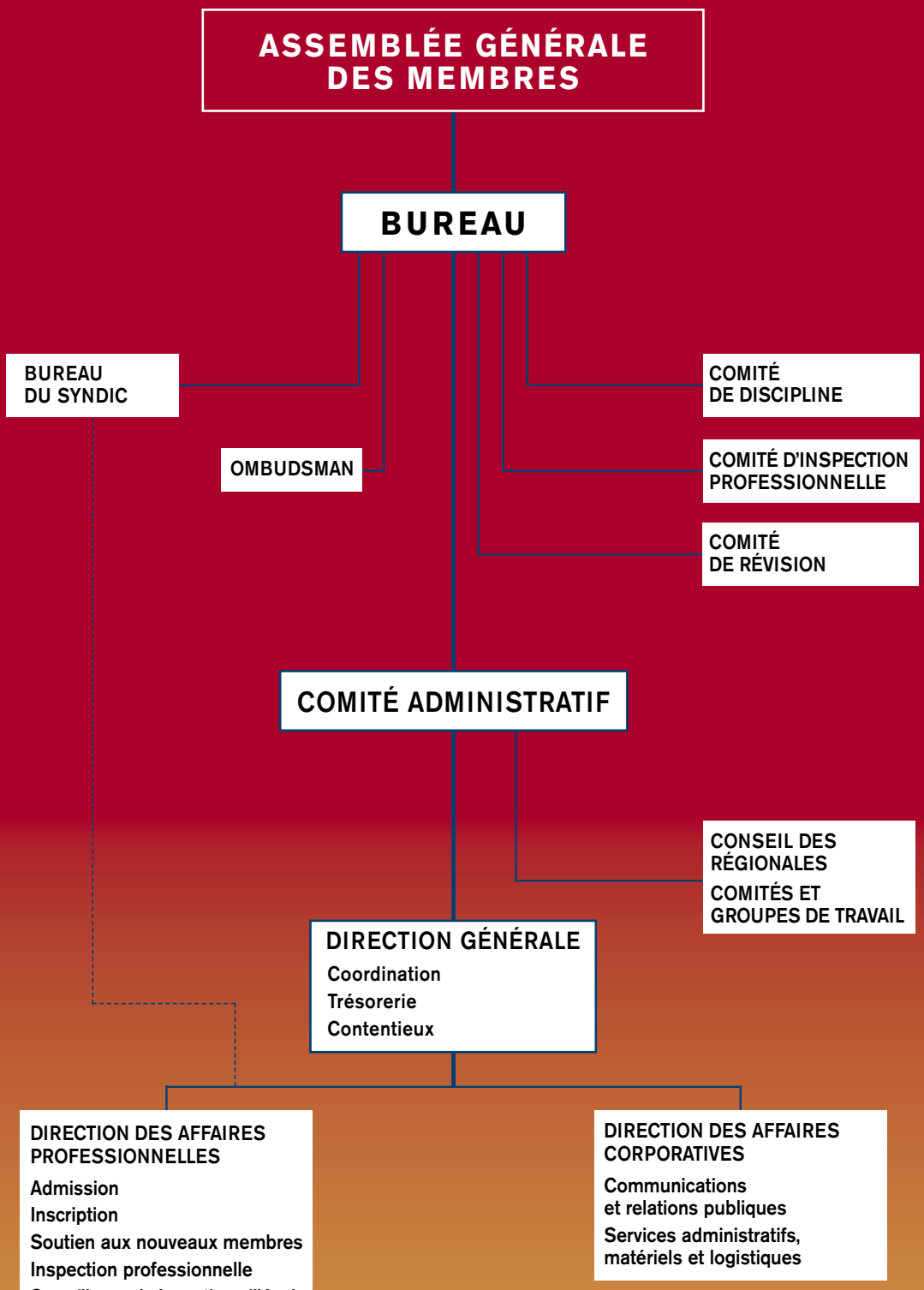

« Face aux changements, l'Ordre doit adapter son action et continuer d'être vigilant pour que la protection du public soit efficacement assurée. »

Gaétan Lefebvre, ing.

Rapport du président

Souhaitant rallier les ingénieurs, quel que soit leur secteur d'activité, nous avons consacré nos efforts, cette année, à plusieurs dossiers importants. Ainsi, nous avons amorcé la valorisation de l'image de l'Ordre et de la profession dans la société, la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion des ressources dont il dispose et une reconnaissance accrue du rôle des Sections régionales. Tout en intégrant ces objectifs à la fonction première de tout ordre professionnel, qui est la protection du public, nous avons œuvré en collégialité et de façon transparente en articulant les énergies des administrateurs, celles du personnel et des bénévoles de l'Ordre.

Pour parvenir aux résultats recherchés, il a fallu, tout en respectant les contraintes budgétaires convenues par l'instance décisionnelle de l'Ordre, introduire une philosophie du changement. En particulier, nous avons développé davantage des approches visant à inciter de trop nombreux diplômés en génie qui ne sont pas inscrits à l'Ordre à se joindre à nos rangs. L'exercice illégal de la profession doit continuer d'être efficacement contre-carré. Les activités de l'inspection professionnelle ont été modernisées pour s'adapter aux diverses clientèles. Le statut des Sections régionales de l'Ordre est en voie d'être précisé de même que les attentes de l'Ordre à leur égard. Ces dernières ont été invitées à contribuer à ce nouvel exercice d'arrimage et à la démarche de changements. Les regroupements d'ingénieurs et les universités ainsi que d'autres organismes du milieu ont également participé à la démarche de fond qui contribue tant à l'application qu'à l'évolution de la Loi sur les ingénieurs.

Notre profession n'échappe pas aux changements, avec ce que cela entraîne de favorable ou de désavantageux. Le nombre de spécialités en génie augmente, les ingénieurs se retrouvent de plus en plus dans des équipes pluridisciplinaires. En même temps, des diplômes dans de nouvelles disciplines connexes au génie se multiplient et les gouvernements assouplissent les règles d'immigration pour les professionnels, n'exigeant plus d'évaluation professionnelle préliminaire. Face à de telles réalités, l'Ordre a adapté son action, et continuera d'être vigilant pour que la protection du public soit efficacement assurée. Cette responsabilité, l'Ordre s'en acquitte notamment par l'évaluation des équivalences de formation et d'expérience, par le programme général visant à contrer l'exercice illégal de la profession d'ingénieur.

Nous estimons qu'il est souhaitable de renforcer le leadership de l'Ordre et d'accroître la valeur et la reconnaissance du titre d'ingénieur, titre garanti par une sélection rigoureuse basée à la fois sur des études universitaires pertinentes et sur des règles déontologiques strictes, le tout confirmé par un permis d'exercice. Il est du devoir de l'Ordre de prendre les initiatives appropriées pour contrer les tendances à la banalisation du titre et de la profession, et pour assurer le maintien d'un niveau élevé de compétence et de professionnalisme de ses membres. Les ingénieurs ont toutes les raisons d'être fiers de leur profession et l'Ordre encourage chacun d'entre eux à exercer sa profession de façon plus visible, pour que la contribution des ingénieurs au mieux-être collectif soit davantage connue et reconnue.

Je remercie mes collègues administrateurs, les membres du personnel de l'Ordre, de même que les nombreux bénévoles œuvrant dans les Sections régionales et dans les comités de l'Ordre, de leur précieuse contribution au rayonnement de l'Ordre et de la profession d'ingénieur.

Gaétan Lefebvre, ing.

Président

BUREAU DU SYNDIC

En vertu de l'article 122 du Code des professions, le syndic a comme principal mandat de veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés conformément à celle-ci. Il doit notamment veiller à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs ou du Code des professions soient respectées par les membres de l'Ordre. En effet, l'ingénieur, en raison de son statut, est assujetti à plusieurs responsabilités professionnelles, notamment à un code de déontologie stipulant ses devoirs et obligations envers le public, son client et sa profession. Le syndic est chargé, en vertu du Code des professions, de contrôler cet aspect de la pratique du génie.

Les activités du Bureau du syndic s'orientent suivant trois volets : enquêter, informer et prévenir. En matière de contrôle, le syndic ou l'un des syndics adjoints enquête sur des allégations d'inconduite professionnelle pour vérifier le bien-fondé des faits et, advenant infraction, porter plainte et faire les représentations appropriées avec preuves à l'appui devant le Comité de discipline et le Tribunal des professions. Le personnel du Bureau du syndic consacre également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs ainsi qu'au public en général sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession. Finalement, le volet prévention auprès des membres et des futurs membres occupe une portion moins grande des ressources du Bureau du syndic, et se traduit par des conseils, des avis, des cours, des conférences et des articles portant sur la déontologie publiés dans la revue *PLAN*.

Précisons que la compétence du syndic ou d'un syndic adjoint ne s'exerce que sur les membres. Le syndic peut enquêter lorsque, à la suite d'une demande ou d'une information, il a des raisons de croire qu'un ingénieur a commis une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou à tout règlement adopté en vertu d'une de ces lois, notamment au Code de déontologie des ingénieurs. Le syndic et les syndics adjoints prêtent le serment de discrétion par lequel ils s'engagent à ne pas révéler ou faire connaître, sans y être autorisés par la loi, quelque information dont ils auront eu connaissance dans l'exercice de leur charge.

Au terme de son enquête, le syndic ou l'un de ses adjoints décide, en toute autonomie et indépendance, sur la base de son jugement et de ses convictions personnelles, de ses connaissances de l'exercice de la profession, de la jurisprudence et de l'intérêt de la profession et du public, s'il y a lieu ou non de déposer une plainte contre un ingénieur devant le Comité de discipline de l'Ordre. S'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par l'ingénieur ou sa compétence doit faire l'objet, selon le cas, d'une vérification ou d'une enquête, il peut aussi décider d'informer le Comité d'inspection professionnelle.

Le syndic ne peut forcer le règlement compensatoire d'un litige de droit civil entre un ingénieur et un tiers ni régler des conflits de travail concernant des ingénieurs. Malgré cela, il reçoit un nombre appréciable de demandes de ce genre.

BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1ER AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003

Dossiers d'enquête actifs au 1er avril 2002	94
Dossiers d'enquête ouverts	63
Dossiers d'enquête fermés	58
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Comité de discipline	18
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2003	81
Appels et demandes de renseignements	1 057
Activités de prévention (cours, conférences)	17

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES – FRÉQUENCE DES PRINCIPALES DÉROGATIONS ANALYSÉES

Nature de l'infraction	Article du Code de déontologie	Fréquence %
Négliger de respecter ses obligations envers l'homme et de tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne	2.01	53 %
Exprimer un avis sur une question d'ingénierie qui n'est pas basé sur des connaissances suffisantes et d'honnêtes convictions	2.04	46 %
Accepter un mandat sans tenir compte des limites de ses connaissances et aptitudes ainsi que des moyens dont il dispose pour les réaliser	3.01.01	16 %
Avis incomplets, plans ambigus ou insuffisamment explicites	3.02.04	35 %
Avoir recours à des procédés malhonnêtes et douteux dans l'exercice de son activité	3.02.08	19 %
Sceau et signature de complaisance	3.04.01	63 %

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES
RÉPARTITION DES SOURCES D'INFORMATION

	%
Clients ou employeurs	27 %
Ingénieurs	27 %
Autres services de l'Ordre	23 %
Public	15 %
Autres sources	8 %

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline, constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Le Comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 16 ingénieurs nommés par le Bureau. Le Comité siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité de discipline a été saisi, en plus des 9 plaintes introduites au cours des exercices antérieurs, de 20 nouvelles plaintes, totalisant 143 chefs d'accusation. Dix-huit des nouvelles plaintes proviennent du syndic ou de l'un de ses adjoints. Quant aux deux autres, elles ont, à la demande du Comité de révision, été portées par un syndic *ad hoc* à la suite d'un avis en vertu de l'article 123.5 du Code des professions émanant du Comité de révision.

BILAN DES ACTIVITÉS

Dossiers actifs au 1er avril 2002	9
Dossiers ouverts pendant l'exercice	20
Dossiers traités pendant l'exercice	29
Dossiers fermés pendant l'exercice	9
Dossiers actifs au 31 mars 2003	20

En fin d'exercice, 20 dossiers sont toujours à l'étude : 6 sont en attente d'une décision du Comité, 13 en attente d'audience par le Comité et un est en révision judiciaire.

NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 29 PLAINTES

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	**50**	11	4	–	35
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.02, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.04, 3.02.07, 3.02.08, 3.03.01, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01, 3.05.05 et 3.08.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	**55**	12	6	–	37
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a), 4.02.03 a) et 4.02.03 b) du Code de déontologie des ingénieurs]	**11**	2	–	–	9
Divers [art. 2.01 et 2.01 a) du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs, art. 3 du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 38 du Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 7 du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ainsi que les art. 59.2, 60, 60.1, 60.3 et 114 du Code des professions]	**27**	5	–	–	22
TOTAL	**143**	**30**	**10**	**–**	**103**

DÉCISIONS

Depuis le 1er avril 2002, neuf dossiers ont été fermés ; pour chacun d'eux un plaidoyer de culpabilité a été enregistré auprès du Comité.

SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DES 9 INGÉNIEURS* (DOSSIERS FERMÉS)

Radiation temporaire (variant de 15 jours à 8 mois)	4
Amende de plus de 600 $	8
Amende minimale (600 $)	9
Réprimande	9

* Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

Les débours ont été imposés dans tous les cas. Dans quatre d'entre eux, des frais d'expertise furent ajoutés. Le total des amendes imposées pour la présente période est de 13 600 $.

Tribunal des professions

Actuellement aucun dossier ne se retrouve devant le Tribunal des professions.

Cependant, le 11 septembre 2002, le Tribunal cassait et annulait une décision du Comité de discipline ayant acquitté un membre. Le dossier a été retourné à la secrétaire du Comité pour que l'instruction du dossier soit reprise par un nouveau Comité.

En février dernier, une requête en révision judiciaire a été signifiée au Comité dans un cas où le Tribunal des professions avait confirmé la décision du Comité de ne pas autoriser la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à intervenir dans un des dossiers.

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chaque ordre professionnel.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de deux représentants du public. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Durant le présent exercice, le Comité a reçu cinq nouvelles demandes d'avis. Parmi celles-ci, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline dans deux de ces dossiers. Par contre, le Comité a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Comité de discipline dans le troisième dossier. En conséquence, le Comité administratif a nommé un syndic *ad hoc*. Pour ce qui est de la quatrième demande, le plaignant a retiré sa demande. Quant au dernier dossier, il demeure à l'étude au 31 mars 2003.

ACTIVITÉS DE CONCILIATION

Conciliation et arbitrage des comptes

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour services professionnels peut soumettre une demande de conciliation au directeur général.

En date du 1er avril 2002, deux demandes étaient en cours de traitement ; cinq nouvelles demandes se sont ajoutées au cours de l'année. De ces sept demandes, trois ont été réglées par conciliation et une en arbitrage. Au 31 mars 2003, trois dossiers demeurent à l'étude. Durant l'année, nous avons répondu à 67 demandes d'information sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

Conciliation par le président de litiges entre ingénieurs

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre.

En date du 1er avril 2002, une seule demande était en suspens. Au cours de l'année, six nouvelles demandes ont été reçues. Toutes les demandes ont été menées à terme durant le présent exercice.

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Sous l'autorité du président, l'ombudsman, M. l'ingénieur Yvan Asselin, reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état, ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Au 1er avril 2002, quatre dossiers restaient en suspens, sept se sont ajoutés entre cette date et le 31 mars 2003. Les quatre dossiers en suspens ont été réglés. Des sept dossiers ouverts, trois concernaient l'admission ; deux, le syndic ; deux, l'inspection professionnelle.

Cinq de ces cas ont été réglés et, au 31 mars 2003, deux cas concernant l'enregistrement et l'admission demeuraient en traitement. À la fin de l'exercice, il reste donc deux dossiers en suspens. Au cours de l'année, l'ombudsman a aussi eu l'occasion de formuler de nombreux avis et commentaires aux instances sur le fonctionnement du Bureau. L'ombudsman participe également au Comité de surveillance des élections.

Michel Dagenais, ing.

L'Ordre des ingénieurs du Québec :
Ça nous regarde...
et on y voit!

Rapport du secrétaire et directeur général

Ce rapport annuel de l'Ordre présente en résumé les décisions des instances et les actions du Secrétariat de l'Ordre durant l'année financière débutant le 1er avril 2002 et terminée le 31 mars 2003. Le lecteur pourra notamment constater un nombre accru de rencontres des instances décisionnelles de l'Ordre que sont le Comité administratif et le Bureau, et prendre connaissance des éléments qui constituent chacun des secteurs d'activités.

En janvier 2003, le titulaire du poste de secrétaire, directeur général et trésorier, M. l'ingénieur Hubert Stéphenne, a quitté ces fonctions. À la demande des instances, j'ai accepté d'agir à titre de secrétaire et directeur général par intérim. Le Bureau réuni en décembre 2002 a formé un comité dont le mandat est principalement de lui proposer la candidature d'un nouveau titulaire de ces importantes fonctions.

Lors d'une restructuration organisationnelle en juin 2002, la Direction générale s'est vu attribuer la responsabilité du Service de la trésorerie, incluant la comptabilité, le contrôle budgétaire et la gestion des ressources humaines. Le Contentieux relève également de la Direction générale.

En cette année de changements, je tiens à souligner la précieuse collaboration de l'ensemble du personnel de l'Ordre et de ses nombreux bénévoles. Le présent document témoigne du travail accompli.

Secrétaire et directeur général par intérim

ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau a tenu 15 séances dont 2 par conférence téléphonique. À chaque séance, le Bureau reçoit le rapport des activités du président, ceux des vice-présidents et du secrétaire et directeur général de même que le rapport des activités du Bureau du syndic. Les procès-verbaux adoptés du Comité administratif et les comptes rendus du Conseil des Régionales sont également transmis à l'instance décisionnelle. Les décisions du Bureau sont regroupées par thème, selon les rubriques Coordination (politique et administrative) et Affaires professionnelles.

Coordination

BU-2002-505 : Adoption dans ses versions française et anglaise du Règlement modifiant le Code de déontologie des ingénieurs intégrant les directives pour l'authentification des documents d'ingénierie. BU-2003-183 : Autorisation de publication dans la revue *PLAN* d'un projet de modification au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle concernant l'obligation de couverture d'assurance durant les cinq années suivant le dernier acte professionnel posé.

BU-2002-200 : Demande aux membres honoraires de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) de proposer et de voter une résolution par laquelle SERVIQ surseoirait à la mise en application des modifications envisagées aux Règlements généraux de cette corporation lors de l'assemblée annuelle 2002, et à leur ratification par les membres de l'Assemblée générale, étant entendu que les modifications visent à porter de quatre à trois le nombre de membres honoraires désignés par le Bureau de l'Ordre au Conseil d'administration de SERVIQ. Élection de MM. les ingénieurs Guy Arbour et Jean-Paul Beaulieu aux sièges de membres honoraires du Conseil d'administration de SERVIQ. BU-2002-227 : Désignation de deux membres honoraires du Conseil d'administration de SERVIQ. BU-2002-298 : Réception et discussion du plan d'affaires de SERVIQ. BU-2003-079 : Réception d'un rapport des membres honoraires de SERVIQ. BU-2003-116 : Demande aux quatre membres honoraires désignés par le Bureau au Conseil d'administration de SERVIQ de faire en sorte que les modifications envisagées aux Règlements généraux de SERVIQ ne deviennent pas en vigueur et que soit maintenu à quatre le nombre de membres honoraires désignés par le Bureau de l'Ordre au Conseil d'administration de SERVIQ lors de l'assemblée annuelle 2003.

BU-2002-203 : M^me^ l'ingénieure Chantal Guay et M. l'ingénieur Zaki Ghavitian sont désignés aux sièges de représentants de l'Ordre aux instances du Conseil canadien des ingénieurs (CCI). BU-2002-282 : Présentation du budget 2003 du CCI et discussions reliées à la cotisation 2004, 2005 et 2006 au CCI. Des rapports d'étape font l'objet de discussions au Bureau au cours de toutes les séances de la présente année. BU-2002-507 : Adoption de la Politique intégrée d'encadrement des représentants de l'Ordre. BU-2002-508 : Examen des aspects financiers et des aspects politiques de la cotisation au CCI. BU-2003-073 : Demande aux trois représentants de l'Ordre au CCI de même qu'au président de l'Ordre et au secrétaire et directeur général par intérim d'analyser la question du budget du CCI et celle de la cotisation requise par cet organisme et de faire rapport au Bureau dans les meilleurs délais. BU-2003-099 : Réception d'un rapport d'étape sur la cotisation et le plan d'action du CCI quant à l'analyse des coûts financiers et politiques pour l'Ordre. BU-2003-185 : Réception d'un rapport des représentants de l'Ordre aux instances du CCI.

BU-2003-100 : Élection de deux membres désignés par l'Ordre au Conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE ; MM. les ingénieurs Christian F. Arsenault et Marcel Lafrance sont désignés par le Bureau.

BU-2002-204 à BU-2002-209 : Adoption du Rapport sur la convivialité et la dynamique de groupe. Les décisions portent sur l'encadrement des administrateurs, le Colloque annuel des dirigeants et cadres, les modalités de la présentation des propositions au Bureau de l'Ordre, les objectifs et l'évaluation du secrétaire et directeur général, la révision du Règlement sur les élections au Bureau, la révision du Règlement sur les affaires du Bureau.

BU-2002-210 : Acceptation de la version modifiée de la Politique de publication de jugements et de décisions en matières pénale, disciplinaire et d'inspection professionnelle. BU-2002-274 : Nomination d'un syndic *ad hoc* aux fins d'effectuer une enquête disciplinaire conformément à l'article 121 du Code des professions. BU-2002-506 : Élargissement du mandat du syndic *ad hoc* afin que ce dernier soit habilité à enquêter sur toute information.

BU-2002-305 : Serment de discrétion par les nouveaux administrateurs. BU-2002-308 et BU-2002-309 : Élection du président de l'Ordre et du 82^e^ Bureau, élection des autres membres du Comité administratif. BU-2003-042 : Élection par cooptation au siège d'administrateur représentant la région électorale du Saguenay–Lac-Saint-Jean ; M. l'ingénieur Gaétan Tremblay est élu, à la suite de la démission de M^me^ l'ingénieure Joëlle Belley dont le mandat se serait terminé en juin 2005. BU-2002-276 : Réception du rapport du président du Comité de surveillance des élections 2002 au Bureau de l'Ordre. BU-2002-059 et BU-2002-618 : Réception des rapports complémentaires du Comité de surveillance des élections.

BU-2003-103 : Nomination des membres du Comité de surveillance des élections 2003 ; il s'agit de MM. les ingénieurs Yvan Asselin et Pierre Desjardins, et de Me Gabriel Michaud.

BU-2002-278 : Évaluation du secrétaire et directeur général. BU-2002-345 : Désignation de M. l'ingénieur Claude Lizotte aux fonctions de secrétaire et directeur général par intérim pour le mois de juillet 2002. BU-2002-697 : Désignation de M. l'ingénieur Michel Dagenais aux fonctions de secrétaire et directeur général par intérim à compter du 6 janvier 2003 pour une période de six mois. BU-2002-698 : Formation d'un comité aux fins de recruter un nouveau secrétaire et directeur général de l'Ordre et précisions quant au mandat du Comité de sélection. BU-2003-107 : Acceptation du rapport du Comité de sélection du secrétaire, directeur général, comportant une description de poste, des critères de sélection, des modalités de sélection et une grille de sélection pondérée, le tout en vue d'une recommandation. Demande au Comité de sélection d'assurer que l'énoncé et la durée du contrat d'engagement du prochain titulaire de ces fonctions soient conformes et cohérents par rapport à la description du poste et aux critères de sélection convenus en vue de recommandations au Bureau. Demande également de préparer le contenu, les modalités et les procédures d'évaluation du prochain titulaire des fonctions de secrétaire, directeur général. BU-2003-191: Rapport d'étape du Comité de sélection du secrétaire, directeur général et ratification d'une autorisation de dépenser liée à l'envoi d'une lettre à tous les membres de l'Ordre les invitant à contribuer à la recherche du prochain titulaire de ces fonctions.

BU-2003-101 : Réception de la version définitive de la présentation de l'Ordre sur la consultation relative au rapport sur la mise en application de l'article 5.1 de la Loi sur les architectes.

BU-2002-213 : Décision de fixer le montant de la cotisation annuelle que devront payer les membres de l'Ordre pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2003 en vue de son approbation par l'Assemblée générale des membres de l'Ordre.

BU-2002-216 : Choix des experts en vue d'assister le groupe chargé de présenter des recommandations au Bureau quant à la localisation du Siège social de l'Ordre. BU-2003-108 : Rapport du Comité de localisation du Siège social de l'Ordre et présentation des courtiers ; requête pour une étude comparative des coûts de construction versus les coûts d'achat ou de location. BU-2003-190 : Refus par l'instance décisionnelle de l'option de construction des locaux du Siège social de l'Ordre et requête pour examiner des options d'achat, de location ou de renouvellement de bail d'un immeuble de catégorie B au minimum, près d'une station de métro au centre de l'île de Montréal.

BU-2002-214 : Choix des vérificateurs pour les exercices financiers terminés les 31 mars 2003, 2004 et 2005, en vue de l'adoption du choix par l'Assemblée générale annuelle 2002. BU-2002-280 : Adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2002. BU-2002-281 : Approbation du budget 2002-2003 de l'Ordre. BU-2002-637 : Exercice de révision budgétaire 2002-2003 et requête pour reprendre cet exercice en tenant compte du revenu extraordinaire provenant du CCI et en tenant compte également de toutes les sources de revenus et de dépenses connues et prévisibles durant 2002-2003. BU-2003-104 : Réception des résultats financiers au 31 décembre 2002 et projections budgétaires au 31 mars 2003. BU-2003-189 : Réception des résultats financiers au 28 février 2003.

BU-2002-410 : Adoption du Menu corporatif 2002-2003 des activités de l'Ordre. Les projets inscrits sont les suivants : revoir et adapter les interventions en matière d'inspection professionnelle ; sélection des firmes d'ingénieurs sur la base de la soumission la plus basse ; Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs ; positionnement de la profession et de l'Ordre ; développement d'une approche intégrée auprès des membres potentiels ; modification au Règlement sur les élections au Bureau ; modification au Règlement sur les affaires du Bureau ; évaluation du fonctionnement et de la performance des programmes et des activités de l'Ordre ; réflexion globale sur la planification budgétaire ; localisation du Siège social de l'Ordre ; arrimage des Sections régionales ; réflexion et révision des instruments de communication ; pratique indépendante des technologues par rapport à la pratique de l'ingénierie.

BU-2003-105 : Réception du Rapport du vérificateur sur l'analyse des mécanismes de contrôle nécessaires à la protection des actifs de l'Ordre et demande au secrétaire et directeur général par intérim de s'assurer que seront complétées les recommandations liées à la comptabilité et au contrôle interne et qui sont du ressort administratif. Les recommandations concernant la structure organisationnelle ont été liées à la question de la restructuration du Secrétariat de l'Ordre déjà amorcée par le Comité administratif en vue de recommandations spécifiques au Bureau.

Affaires professionnelles

La nomination des membres du Comité d'inspection professionnelle (CIP) de même que les renouvellements de leurs mandats ont été assurés par le Bureau tout au cours de l'année ; il en est de même de la nomination des inspecteurs du CIP et des enquêteurs chargés d'enquêter sur toute infraction relative à l'exercice illégal de la profession d'ingénieur, à l'usurpation du titre réservé selon la Loi sur les ingénieurs et au Code des professions commise par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

BU-2002-212 : Approbation du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession durant l'année 2002-2003 fixant le nombre d'inspections professionnelles à 800 membres, incluant les enquêtes particulières. BU-2002-636 : Autorisation d'accroître

les dépenses d'activités à l'inspection professionnelle en 2002-2003 en réaménageant les dépenses d'activités en réaffectant des sommes supplémentaires à l'inspection professionnelle.

BU-2002-223 : Réception du rapport du Comité de réflexion sur l'inspection professionnelle avec la contribution du président du CIP. BU-2002-292 : Réception du Rapport sur le positionnement de la profession et de l'Ordre dans le secteur industriel et demande de soumettre un plan d'action visant la mise en œuvre des démarches proposées, plan d'action devant inclure les échéances et les ressources humaines et financières requises. BU-2002-226 : Décision de porter en appel devant la Cour supérieure le jugement rendu le 17 avril 2002 concluant l'acquittement de Birdair inc. à l'accusation d'avoir commis un acte réservé aux membres de l'Ordre, étant entendu que l'appel portera principalement sur les révisions de la notion d'autrui lorsqu'un geste professionnel est posé. BU-2002-521 : Ratification de la décision du Comité administratif visant à mandater les procureurs de l'Ordre aux fins de demander à un juge de la Cour d'appel du Québec la permission d'en appeler des jugements qui constituent des précédents très dommageables en donnant une définition de « pour le compte d'autrui » (article 3 de la Loi sur les ingénieurs) qui est contraire au sens commun et défavorable à l'Ordre des ingénieurs du Québec parce qu'elle réduit la portée de l'exclusivité des actes réservés à l'ingénieur.

BU-2002-291 : Modification du nom et du mandat du Comité de la formation de sorte que ce comité sera dorénavant connu sous le nom de Comité de la formation et du développement professionnel. Le mandat modifié est à l'effet de conseiller l'Ordre sur sa politique, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation et de développement professionnel et de faire des recommandations afin que la formation des futurs ingénieurs assure des éléments spécifiques. BU-2002-520 : Acceptation que l'Ordre soit l'hôte du Colloque de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la formation des ingénieurs en matière de gestion des risques.

BU-2002-293 : Formation d'un Comité d'étude de la question de la sélection des firmes d'ingénieurs ; le mandat spécifique de ce comité est d'étudier le lien entre la méthode de sélection d'une firme d'ingénieurs sur la base de la soumission la plus basse et la protection du public, l'intérêt public, les risques assumés et la prestation des services rendus par les ingénieurs.

BU-2002-416 : Renouvellement de la délégation au Comité administratif du pouvoir de nommer les membres du Comité des examinateurs désignés par l'Ordre, ainsi que le président de ce comité ; cette délégation renouvelée fait suite aux changements du statut du Comité des examinateurs depuis la prise en effet de l'abrogation des articles 14, 15 et 17 de la Loi sur les ingénieurs par la Loi modifiant le Code des professions du Québec.

BU-2003-111 : Nomination d'un représentant du Québec au Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI). BU-2003-112 : Désignation d'un ingénieur représentant l'ensemble des membres au BCAPI.

BU-2002-522 : Dévoilement et plan de diffusion du matériel d'information développé dans le cadre du plan triennal d'interventions aux fins de la surveillance de la pratique illégale 2001-2004. BU-2002-523 : Réception d'un rapport sur certains aspects juridiques du plan d'action pour la surveillance de la pratique illégale, ce rapport constituant une référence pour l'Ordre et une source en vue d'en extraire des articles pour publication dans la revue *PLAN*. BU-2002-419 et BU-2003-110 : Réception d'un rapport de contrôle du Programme triennal d'interventions aux fins de la surveillance de la pratique illégale. BU-2002-422 : Réception de communiqués concernant la désignation *Microsoft Certified Systems Engineer* (MCSE).

BU-2003-109 : Autorisation de publication dans la revue *PLAN* d'un projet de modification au Règlement sur le CIP. BU-2003-200 : Réception du Rapport sur l'inspection professionnelle des ingénieurs œuvrant au sein de la grande entreprise. BU-2003-202 : Adoption du Programme annuel 2003-2004 de surveillance générale de l'exercice de la profession prévoyant 700 inspections pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004, et tenant compte de la nouvelle façon de faire l'inspection professionnelle des ingénieurs œuvrant au sein de la grande entreprise ; cette nouvelle méthode donne lieu à une importante valorisation de l'ingénieur et à une incidence positive sur la pratique de la profession, notamment auprès des dirigeants de l'organisation visitée par les inspecteurs.

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif (le Comité) a tenu 15 séances entre le 15 avril 2002 et le 11 mars 2003. Le Comité a pour principal mandat de s'occuper de l'administration courante des affaires de l'Ordre ; il exerce également tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue. Ainsi, le Comité énonce un grand nombre de recommandations au Bureau et les décisions qui s'ensuivent sont consignées dans le rapport des activités du Bureau présenté ci-dessus. Les décisions propres au Comité sont regroupées et énoncées selon les principales catégories de l'ordre du jour soit la Coordination, les Affaires professionnelles et les Affaires corporatives.

Coordination

Le Comité s'est préoccupé des éléments d'un projet de Règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société et a permis que des consultations soient faites à cet égard. Rappelons que le projet de Règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société fait suite aux modifications du Code des professions autorisant tous les membres des corporations professionnelles à exercer leur profession au sein de sociétés

constituées aux fins de l'offre et de la prestation de services pour le compte d'autrui. L'Ordre doit prescrire les conditions, restrictions et modalités de l'exercice de la profession d'ingénieur en société. Soulignons que c'est un comité spécial qui a travaillé à l'élaboration du projet de Règlement préparé en vertu de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société conjointement avec l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ). Le Comité a par ailleurs rencontré le comité exécutif de l'AICQ ; les échanges ont porté sur l'image de l'ingénieur, le dossier de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société, le mode de sélection des firmes d'ingénieurs, l'inspection professionnelle et la surveillance de la pratique illégale.

Le Comité s'est soucié de la question des honoraires professionnels et de la qualité des services d'ingénieur. Les orientations et les décisions de l'Ordre sur la question de la sélection d'ingénieurs par les donneurs d'ouvrage sur le critère de la soumission la plus basse seront prises par le Bureau au cours du prochain exercice.

Le Comité a autorisé le secrétaire à communiquer à tous les membres de l'Ordre par le biais de la revue *PLAN* le projet de modification au Code de déontologie des ingénieurs concernant l'authentification des documents d'ingénierie et le projet de modification au Code de déontologie des ingénieurs concernant le secret professionnel.

L'entrée en vigueur du projet de loi 17 du gouvernement ontarien concernant la mobilité professionnelle des ingénieurs québécois en Ontario a fait l'objet d'échanges au Comité administratif au cours de la présente année financière. Le Comité s'est préoccupé du plan stratégique renouvelé du Conseil canadien des ingénieurs (CCI) pour les années 2003-2005. Le Comité a échangé ses vues sur l'augmentation de cotisation envisagée par le CCI, tant sur le plan des aspects financiers qu'en ce qui concerne les aspects politiques.

Le Comité a formé un jury de sélection d'un nouveau syndic adjoint et a présenté la candidature d'un ingénieur au Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) 2002. Le Comité a désigné les administrateurs devant siéger aux comités et groupes de l'Ordre, a désigné les administrateurs délégués à certaines associations professionnelles et aux jurys de sélection. Il a assuré la relève dans les comités et les groupes, et a pourvu à la composition des jurys des prix et bourses aux étudiants en génie. Le Comité a formé des conseils d'arbitrage. Il a renouvelé le contrat de l'ombudsman de l'Ordre.

Le Comité a convenu du contenu et des thèmes du Colloque des dirigeants et cadres tenu en octobre 2002. Ce colloque a porté sur le positionnement de la profession. Le Comité a convenu des thèmes d'ateliers de formation qui auront lieu lors de la Journée de l'ingénieur(e) qui doit se tenir à Québec le vendredi 13 juin 2003 ; le Comité a adopté l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre qui doit se tenir le même jour. Le Comité a désigné les scrutateurs et les scrutateurs suppléants en vue du dépouillement du scrutin des élections 2003 au Bureau de l'Ordre.

Le Comité a reçu une première version du Rapport du vérificateur sur l'analyse des mécanismes de contrôle nécessaires à la protection des actifs de l'Ordre. Il a porté au Bureau la question de la restructuration du Secrétariat de l'Ordre. Le Comité a exprimé ses avis sur les projets de prévisions budgétaires 2002-2003 et pris acte des états financiers vérifiés pour la période terminée au 31 mars 2002.

Le Comité a formé un comité d'étude de l'arrimage des Sections régionales ; des administrateurs et des membres désignés par le Conseil des Régionales ont été nommés. Les comptes rendus des séances du Conseil des Régionales sont régulièrement portés à l'attention du Comité et de tous les membres du Bureau.

Le Comité, à la demande du Bureau, a convenu des éléments d'une démarche visant à permettre le contrôle des finances de l'Ordre. Il a renouvelé une entente de services avec Gestion FÉRIQUE. Il a fixé le montant de la contribution au régime collectif d'assurance responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Toutes les décisions relatives à l'admission, à la délivrance de permis et aux équivalences de diplôme et de formation sont déléguées par le Bureau au Comité qui assure ces responsabilités à chacune de ses séances. Ainsi, le Comité effectue la mise à jour mensuelle du tableau des membres, reconnaît des équivalences de diplôme et de formation, délivre des permis d'ingénieur, d'ingénieur junior et d'ingénieur stagiaire de même que des permis temporaires par projet.

Le Comité voit à l'application des articles 55 et 55.1 du Code des professions en donnant aux ingénieurs qui font l'objet de recommandations de la part du Comité d'inspection professionnelle l'occasion de faire valoir leur représentation.

Le Comité procède en outre à l'autorisation de poursuites pénales en vertu de l'article 189 du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs ; ces autorisations de poursuites portent sur l'exercice illégal de la profession, l'usurpation du titre d'ingénieur ou sur toute autre infraction prévue à la Loi sur les ingénieurs.

Le Comité a accepté de participer à un projet instauré par le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre–personnes immigrantes (CAMO–PI) de sorte que les frais de demandes d'admission et les frais d'examens soient inférieurs au tarif habituel en autant qu'il y ait un minimum de six candidats inscrits ; cette décision est valable pour la session d'examen d'admission de mai 2003.

Le Comité a approuvé un projet d'entente entre l'Ordre et le Centre de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke en vue de la mise sur pied d'un cours

« Gestion des risques à l'intention des ingénieurs et autres spécialistes » répondant aux besoins de formation reconnus par l'Ordre. Le Comité s'est tenu au courant de la question de la désignation MCSE (*Microsoft Certified Systems Engineer*). Le Comité a approuvé la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Comité de la formation et du développement professionnel.

Le Comité a énoncé des recommandations pour toutes les questions qui touchent le renouvellement de la composition du Comité d'inspection professionnelle. Le Comité s'est assuré de la nomination du président et des membres du Comité des examinateurs. Le Comité a approuvé un programme incitatif d'inscription des professeurs d'universités à l'Ordre.

Le Comité a procédé aux radiations du tableau des membres en vertu de l'article 86 l) ii) du Code des professions ; il s'agit d'ingénieurs qui n'ont pas fourni une garantie pour leur responsabilité professionnelle.

Affaires corporatives

Le Comité a accordé un mandat d'analyse de la revue *PLAN* et du site Web de l'Ordre. Le Comité a reçu un rapport d'analyse de la revue *PLAN*. Il a également reçu un rapport d'analyse du site Internet de l'Ordre. Le Comité s'est penché sur les problèmes techniques et les coûts liés à la possibilité de publier le répertoire des membres par l'intermédiaire du site Internet de l'Ordre.

Le Comité a approuvé de nouvelles orientations de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle ; cette modification vise à remplacer l'ensemble des prix et bourses du volet « Encouragement de la relève universitaire » par un Prix du Mérite universitaire (trois lauréats) pour ce volet de la politique.

Le Comité a reçu le président du Comité d'orientation des affaires publiques dans le but de discuter du mandat, des axes de force et de l'articulation de ce comité avec les instances de l'Ordre. Le Comité a choisi le lauréat du Grand Prix d'excellence 2002 et celui du Prix du président au bénévolat 2002. Le Comité a désigné des candidats aux Prix des ingénieurs du Canada décernés par le CCI. Une candidature au Prix du CIQ a également été suggérée par le Comité administratif. Le Comité a nommé un représentant de l'Ordre au Comité provincial sur le Code de construction, chapitre bâtiment, de la Régie du bâtiment du Québec. Le Comité a désigné des membres du jury des Prix universitaires du mérite. Le Comité a désigné une nouvelle présidente du Comité Femmes en ingénierie.

CONTENTIEUX

Le Contentieux effectue la rédaction législative des règlements de l'Ordre et en assure le suivi auprès de l'Office des professions du Québec. Il rédige des avis juridiques sur toute matière ayant une incidence sur l'Ordre et la profession ainsi que des textes visant à informer les membres. Il assure aussi le suivi de certaines décisions du Comité administratif (art. 45, 55 et 55.1 du Code des professions), voit au respect du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et traite les dossiers de membres ayant été déclarés coupables d'une infraction criminelle.

Le Contentieux est appelé à représenter l'Ordre devant les tribunaux. Il entreprend, entre autres, les poursuites pénales lorsqu'il s'agit de pratique illégale (exercice illégal, usurpation du titre d'ingénieur ou autre infraction à la Loi sur les ingénieurs) et s'assure de la récupération des amendes pénales. Il entreprend les procédures judiciaires afin de recouvrer les amendes disciplinaires. Il reçoit toutes procédures judiciaires ou citations à comparaître adressées à l'Ordre et s'assure de leur traitement. Il s'occupe aussi de toutes les demandes concernant les renseignements personnels.

Ce service regroupe la documentation juridique (règlements, avis juridiques, jurisprudence et doctrine) afin d'assurer un soutien juridique à toutes les directions de l'Ordre. De plus, il assure la gestion et l'organisation de la documentation de l'Ordre. À cet effet, l'Ordre s'est doté de logiciels de gestion de l'information.

Il met à jour le document intitulé « Lois et règlements » contenant la législation professionnelle et voit à sa distribution.

Il assume le secrétariat du Comité de discipline, traite les demandes de conciliation et d'arbitrage de comptes d'ingénieurs ainsi que les demandes de conciliation par le président de l'Ordre. Enfin, il agit comme secrétaire du Comité de révision.

Personnel du Secrétariat

En date du 31 mars 2003

Direction générale

Michel Dagenais, ing.	Secrétaire et directeur général par intérim
Lise Théberge	Adjointe au secrétaire
Diane Le Tarte	Secrétaire exécutive
Lynn Laflamme	Secrétaire juridique

Contentieux

Manon Bonnier, avocate	Conseillère juridique
Louise Laurendeau, avocate[1]	Conseillère juridique
Josée Le Tarte	Technicienne juridique et secrétaire du Comité de discipline
Sylvie Frédette	Secrétaire

Trésorerie

Sylvie Leroux, CGA	Contrôleur par intérim
Richard Allaire, CA[1]	Consultant
Francine Beauchamp	Adjointe à la Trésorerie et aux Ressources humaines
Simon Brault[2]	Technicien comptable
Joan Champagne	Technicienne comptable
Sylvie Chastellas[2]	Technicienne comptable
Mélissa Daviault-Léveillé[2]	Technicienne comptable
Éric Malouin[2]	Technicien comptable

Bureau du syndic

Louis Tremblay, ing.	Syndic
Rémi Alaurent, ing.	Syndic adjoint
Alexandre Khayat, ing.	Syndic adjoint
Ginette Latulippe, ing.	Syndic adjoint
Jean-Pierre Raymond, ing.	Syndic adjoint
Linda Bélanger, avocate	Conseillère juridique
Carole Delcorde	Secrétaire de direction
Carole Jenneau[2]	Secrétaire
Jean-Guy Couture, ing.[1]	Syndic correspondant
Pierre Sauvé, ing.[1]	Syndic correspondant
Jean Vallée, ing.[1]	Syndic correspondant

Direction des affaires professionnelles

Claude Lizotte, ing.	Directeur
Elyse-Ann Demers	Secrétaire de direction
Édith Girard, ing.[1]	Agent de projets et agent d'information à l'assurance responsabilité professionnelle

Admission

Nicole Lévis	Conseillère à l'admission
Louise Chétrit	Adjointe à l'admission
Martine Mercader	Adjointe à l'admission
Josée St-Germain	Préposée aux examens d'admission
Élyse Cusson	Préposée à l'admission
Francine Lapointe	Préposée à l'admission

Soutien aux nouveaux membres

Jean-Pierre Chalifoux, ing.	Conseiller aux nouveaux membres
Louise Bellemare	Préposée à l'expérience en génie
Sylvie Laurendeau	Préposée à l'examen professionnel
Nadine Léonard	Préposée au parrainage

Inscription

Pierrette Bourget	Coordonnatrice de l'inscription
Sylvie Trépanier	Adjointe à l'inscription
Lucie Péloquin	Préposée au tableau des membres
Ginette Éthier	Préposée à l'inscription
Isabelle Gatien	Préposée à l'inscription

Surveillance de la pratique illégale

Gabriel Richard, ing.	Conseiller principal
Yvon C. Dupuis, ing.[1]	Conseiller en prévention
Robert Dufresne, ing.[1]	Conseiller en prévention
François Valiquette, ing., avocat[1]	Conseiller en prévention
Michel Blanchard	Enquêteur
Gilles Dupuis[1]	Enquêteur
Jacques Guilbault, ing.[1]	Conseiller en prévention
Jean Dumouchel	Adjoint administratif
Gisèle Forand	Secrétaire

Inspection professionnelle

Georges-Étienne Ménard, ing.	Inspecteur-enquêteur principal
Stephen A. Rowland, ing.[1]	Inspecteur-enquêteur
Gérald Lamoureux[1]	Conseiller à l'inspection professionnelle
Céline Boulay	Secrétaire
Ermithe Nazaire	Secrétaire

Inspecteurs contractuels

Jean Bilodeau, ing.[3]	Nhan Pham An, ing.[3]
André Champagne, ing.[3]	Benny Poirier, ing.
Gérald Lamoureux, ing.	Claude Poirier, ing.[3]
Jean-Guy Moffatt, ing.[3]	Jules Roireau, ing.
Raymond Moisan, ing.	

Développement professionnel

Robert Loiselle	Conseiller en développement professionnel
Daniel Jolin, CHRA	Agent de formation
Louise Poissant	Secrétaire

Direction des affaires corporatives

Danielle Frank, ARP[4]	Directrice par intérim
Françoise L'Heureux	Secrétaire de direction

Communications institutionnelles et Choix de société

Jean-Pierre Trudeau, ing.	Conseiller - Recherche et choix de société
Danielle Frank, ARP	Conseillère en communications

Promotion de la profession et Projets spéciaux

Malika Daoud	Agent de projets
Poste à combler	Adjointe aux communications

Éditions

Geneviève Terreault	Coordonnatrice des éditions
Michel Dubé[1]	Infographiste

Administration

Marie-Angèle Gagnon, Adm.A.,CMC	Conseillère à l'administration

Informatique

Pierre Couture	Analyste/Programmeur
Serge Sonier	Analyste/Programmeur
Juan Herrera	Agent de développement bureautique
Gilles Martineau	Agent de développement bureautique

Services auxiliaires

Guy Dumont	Coordonnateur aux services auxiliaires
Alain Bérubé	Préposé aux services auxiliaires
Isabelle Dumont	Préposée aux services auxiliaires
Cynthia Bérubé[2]	Préposée aux services auxiliaires
Michel Fugère	Pressier

Accueil et réception

Delcina LeBlanc[5]	Réceptionniste
Lise Pilotte[5]	Secrétaire-réceptionniste

1. Contractuel.
2. Surnuméraire.
3. Également enquêteurs.
4. En fonction depuis le 8 août 2002.
5. Temps partiel.

Comités et groupes de travail

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Bureau.

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête sur les qualifications de tout ingénieur soupçonné d'incompétence. Le Comité est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des enquêteurs à l'inspection professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

Composition

Président :	Laurier Nichols, ing.
Membres :	Micheline Crevier, ing.[1]
	Madiha M. Kotb, ing.
	Nadim Abou Chacra, ing.[2]
	Paul Grisé, ing.[3]
	Pierre Jean, ing.
	Luc Laliberté, ing.
	Daniel Laprise, ing.
Agent de liaison :	**Robert Fournier, ing.**
Secrétaire et membre :	Georges-Étienne Ménard, ing.[4]
Secrétaires suppléants :	Gérald Lamoureux, ing.[5]
	Stephen A. Rowland, ing.[6]

1. Fin de mandat à titre de membre du CIP le 7 octobre 2002.
2. Nomination à titre de membre du CIP le 25 octobre 2002.
3. Nomination à titre de membre du CIP le 14 juin 2002.
4. Également inspecteur et enquêteur principal.
5. Nomination à titre de secrétaire suppléant le 23 août 2002 ; également inspecteur.
6. Également inspecteur et enquêteur.

Comité de révision

Mandat

Le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

Composition

Président :	Yvan Asselin, ing.
Membres :	Alain Caissy, ing.
	Robert Dufresne, ing.
	Richard Leduc
	Michel Letellier, ing.
	Lucille Milette-Bellemare
	Kenneth W. Neale, ing.
Secrétaire et personne-ressource :	Me Manon Bonnier

Comité de discipline

Mandat

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

Composition

Présidente :	Me Paule Gauthier
Présidents suppléants :	Me Guy Godreau
	Me Jean Pâquet
Membres :	Ghislain Bégin, ing.
	Normand Bell, ing.
	Jean Boisvert, ing.
	Jean-Marie Desgagné, ing.
	Guy Drouin, ing.
	Gilles Dusseault, ing.
	Miville Gagnon, ing.
	Daniel Jetté, ing.
	Gilles Larocque, ing.
	Adrien Leroux, ing.
	Claude Lessard, ing.
	Pierrette Marchand, ing.
	François Perreault, ing.
	Françoise Poliquin, ing.
	Richard J. Shuttleworth, ing.
	Gérard Trépanier, ing.
Secrétaire :	Josée Le Tarte
Secrétaires suppléantes :	Elyse-Ann Demers
	Josée St-Germain

Comité des examinateurs

Mandat

Constitué par résolution du Bureau en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant. Les autres membres sont nommés par le Comité administratif, à qui le Bureau a délégué ce pouvoir avec celui de désigner le président.

Composition

Président :	Luc Lefebvre, ing.
Membres :	Michel Bilodeau, ing.
	Terrill Fancott, ing.
	Pierre Frattolillo, ing.
	Leslie Landsberger, ing.
	Denis Laurendeau, ing.
	Van Ngan Lê, ing.
	Pierre Lemieux, ing.
	Roger Martin, ing.
	Vassily Verganelakis, ing.
Secrétaire :	Nicole Lévis
Personnes-ressources :	Louise Chétrit
	Martine Mercader

CONSEIL DES RÉGIONALES

Mandat

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate à la mission de l'Ordre. Le Conseil des Régionales doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et se développent complémentairement à celles-ci.

Le Conseil doit être un lien d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances centrales.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Bureau et le Comité administratif.

De façon plus particulière, la responsabilité du Conseil des Régionales est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales.

Composition

Président :	**Gaétan Lefebvre, ing.**
Membres :	
Abitibi–Témiscamingue	Réal Duquette, ing.
Bas-St-Laurent–Gaspésie	Josée Dubé, ing.
Cantons-de-l'Est	Étienne Couture, ing.
Drummond	Rock Pinard, ing.
Lanaudière	Sandra Gwozdz, ing.
Laval–Laurentides	Dominique Verreault, ing.
Manicouagan	Karine Benazera, ing.
Mauricie	France Vallée, ing.
Mingan	Alain Gauvin, ing.
Outaouais	Martin Lelièvre, ing.
Plein-Sud	Sylvio Desjardins, ing.
Québec et Chaudière-Appalaches	Me Laurier Gauthier, ing.
Richelieu	Yves Lavoie, ing.
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Sylvain Goulet, ing.
Régionale des ingénieurs de Montréal	Sid Zerbo, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.[1]
	Michel Dagenais, ing.[2]
Personne-ressource :	Lise Théberge

1. En fonction jusqu'au 3 janvier 2003.
2. En fonction depuis le 6 janvier 2003.

COMITÉ CODIQ-OIQ-COFIQ

Mandat

Favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun concernant la formation des ingénieurs et la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

Composition

Coprésident :	**Gaétan Lefebvre, ing.**
Substitut :	**Gaétan Samson, ing.**
Coprésident :	Richard J. Marceau, ing., Université de Sherbrooke
Membres :	Yves Beauchamp, ing., ÉTS
	Pierre Cousineau, ing., UQAC
	Pierre C. Dessureault, ing. f., UQTR
	Mohamed Nabil Esmail, ing., Université Concordia
	François Godard, ing., UQAT
	John E. Gruzleski, ing., Université McGill
	René Lacroix, ing., Université Laval
	Ahmed Lakhsasi, ing., UQO
	Jean-François Méthot, ing., UQAR
	Robert L. Papineau, ing., École Polytechnique
	Jonathan Martel, CoFIQ
	Louise Quesnel, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.[1]
	Michel Dagenais, ing.[2]
Personne-ressource :	Jean-Pierre Chalifoux, ing.

1. En fonction jusqu'au 3 janvier 2003.
2. En fonction depuis le 6 janvier 2003.

COMITÉ DES FINANCES

Mandat

Le Comité des finances doit vérifier les dépenses et faire rapport de temps à autre au Comité administratif ou au Bureau sur la position financière comparée au budget; notifier toutes dépenses non comprises au budget; vérifier et approuver sur demande les cas-problèmes d'application de la Politique de manque à gagner; vérifier les demandes de subsides des Sections régionales; ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre; collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel; étudier les projets à incidence monétaire que lui confient les instances.

Composition

Président :	**Christian F. Arsenault, ing.**
Membres :	**Madeleine Baril**
	Micheline Bétournay, ing.[1]
	Paul Daoust, ing.
	Claude Martineau, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.[2]
	Michel Dagenais, ing.[3]

1. En fonction jusqu'au 20 décembre 2002.
2. En fonction jusqu'au 3 janvier 2003.
3. En fonction depuis le 6 janvier 2003.

COMITÉ DU FONDS DE DÉFENSE EN MATIÈRE DÉONTOLOGIQUE

Mandat

Faire des recommandations au Comité administratif sur toute demande d'aide au Fonds en vertu d'une décision du Bureau d'accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles de la part de son employeur, d'un client ou de toute autre partie concernée dans les cas de conflits entre ingénieur et employeur mettant en cause les obligations déontologiques des membres, et ainsi, la protection du public.

Composition

Président :	**Jean-Paul Beaulieu, ing.**
Membres :	**François P. Granger, ing.**
	Hubert Stéphenne, ing.[1]
	Michel Dagenais, ing.[2]
Secrétaire et membre :	Claude Lizotte, ing.

1. En fonction jusqu'au 31 décembre 2002.
2. En fonction depuis le 1er janvier 2003.

COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Mandat

Conseiller l'Ordre sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation et de développement professionnel.

Composition

Présidente :	**Louise Quesnel, ing.**
Membres :	Louis Cloutier, ing.
	Paule Descôteaux, ing.[1]
	Denis Giroux[2]
	Fassi Kafyeke, ing.[3]
	Gérard Lachiver, ing.[4]
	Lorraine Marsolais, ing.[5]
	Bernard Morneau, ing.
	Jean-Pierre Pruneau, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle

1. En fonction jusqu'en décembre 2002.
2. Nommé en décembre 2002.
3. Nommé en décembre 2002.
4. Nommé en décembre 2002.
5. En fonction jusqu'en décembre 2002.

COMITÉ DE PLANIFICATION DE LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Mandat

Établir le Programme et le Plan d'action triennal 2001-2004 de la surveillance de la pratique illégale qui orientent le développement de la surveillance de la pratique illégale et identifient les cibles prioritaires d'intervention en la matière.

Composition

Présidente :	**Chantal Guay, ing.**
Membres :	**Henri-Paul Bourgeois, t.s.**
	Paul Daoust, ing.
	Robert Fournier, ing.
Secrétaire :	Claude Lizotte, ing.
Personne-ressource :	Gabriel Richard, ing.

COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

Mandat

Assurer une veille stratégique, orienter et planifier les interventions de l'Ordre de manière évolutive pour aider les instances à prendre des décisions éclairées en fonction d'objectifs généraux comprenant notamment l'intérêt public (CA-2000-556).

Composition

Président :	Charles Terreault, ing.
Membres :	**Guy Arbour, ing.**
	Clermont Gignac, ing.[1]
	Giuseppe Indelicato, ing.[2]
	Renaud Lapierre, ing.
	Christian Roy, ing.
	Jean-Pierre Sauriol, ing.
	Le secrétaire et directeur général[3]
	La directrice des Affaires corporatives[4]
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.
Personnes-ressources :	Danielle Frank, ARP
	Jean-Claude Michaud

1. En fonction jusqu'en décembre 2002.
2. En fonction depuis septembre 2002.
3. Hubert Stéphenne, ing., jusqu'au 3 janvier 2003; Michel Dagenais, ing., intérimaire depuis le 6 janvier 2003.
4. Nicole Pelletier, ARP, jusqu'en juillet 2002; Danielle Frank, ARP, intérimaire depuis août 2002.

COMITÉ FEMMES EN INGÉNIERIE

Mandat

Suivre les conditions d'accueil et d'intégration des ingénieures dans la profession par le biais d'études et d'analyses. Favoriser l'intégration d'un plus grand nombre de femmes au sein de la profession d'ingénieur à tous les niveaux.

Composition

Présidente :	Suzelle Barrington, ing.[1]
	Claire Deschênes, ing.[2]
Membres :	Sylvie Barrette, ing. stag.
	Madeleine Baril
	Diane Bégin, ing.
	Isabelle Fortier, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. En fonction jusqu'en décembre 2002.
2. En fonction depuis décembre 2002.

COMITÉ DES CODES TECHNIQUES

Mandat

Conseiller les autorités de l'Ordre sur tout projet visant à l'élaboration ou à la modification de codes et, le cas échéant, participer à l'élaboration et à l'étude critique des projets. Le Comité intervient sur demande, lorsque des projets sont soumis à l'Ordre.

Composition

Président(e) :	Louise Audy, ing.[1]
	André C. Beaulieu, ing.[2]
Membres :	Jacques Fortier, ing.
	Gilles Marcotte, ing.
	Pierre Sauvé, ing.
	Antoine Tabet, ing.
	Gérald Taliana, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. En fonction jusqu'en juin 2002.
2. En fonction depuis juillet 2002.

COMITÉ D'ARRIMAGE DES SECTIONS RÉGIONALES

Mandat

Préparer un rapport sur l'arrimage des Sections régionales aux instances décisionnelles de l'Ordre. Le rapport doit être basé sur la démarche proposée par le Bureau réuni le 7 décembre 2001 (BU-2001-544) ou sur toute autre démarche permettant de bonifier ledit rapport.

S'approprier toute documentation afin de bonifier et d'y ajouter les particularités des Sections régionales pour une consolidation efficiente en fonction des besoins des membres.

Composition

Président :	**Gaétan Lefebvre, ing.**
Membres :	**André C. Beaulieu, ing.**
	François P. Granger, ing.
	Sylvain Goulet, ing. (Saguenay–Lac-Saint-Jean)
	Yves Lavoie, ing. (Richelieu)
	France Vallée (Mauricie)
	Sid Zerbo (RIM)
Secrétaire :	Lise Théberge
Personne-ressource :	Hubert Stéphenne, ing.[1]
	Michel Dagenais, ing.[2]

1. En fonction jusqu'au 3 janvier 2003.
2. En fonction depuis le 6 janvier 2003.

COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES AFFAIRES DU BUREAU

Mandat

a. Revoir le Règlement sur les affaires du Bureau en tenant compte de tous les documents officiels s'appliquant ;
b. Prévoir un mécanisme pour préparer la relève au sein du Comité administratif et à la présidence ;
c. Revoir le processus de gestion des huis clos et des inscriptions de dissidences aux procès-verbaux ;
d. Revoir le rôle des vice-présidents en regard du suivi des comités, de la défense des propositions et de la présidence des assemblées ;
e. Veiller à ce que le Bureau, lorsqu'il crée des comités (permanents, statutaires, *ad hoc*), inclue clairement leur mandat et précise leur composition, le budget disponible ainsi que le ou les responsables politiques ;
f. Revoir les pouvoirs délégués au CA afin que son rôle soit d'orienter et de suivre les travaux des comités et d'assurer une veille des sujets.

Composition

Président :	**Giuseppe Indelicato, ing.**
Membres :	**Paul Daoust, ing.**
	François P. Granger, ing.
	Chantal Guay, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.[1]
	Michel Dagenais, ing.[2]
Personne-ressource :	Me Louise Laurendeau

1. En fonction jusqu'au 3 janvier 2003.
2. En fonction depuis le 6 janvier 2003.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

Mandat

a. Conseiller le secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions ;
b. Répondre aux interrogations qui lui sont adressées en regard du processus électoral ;
c. Recevoir les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral ;
d. Faire des recommandations au Bureau, le cas échéant ;
e. Recevoir les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision du secrétaire de l'Ordre, et se prononcer sur les questions qui lui sont soumises dans les meilleurs délais ;
f. Recevoir les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections.

Composition

Président :	Pierre Desjardins, ing.
Membres :	Yvan Asselin, ing.
	Me Gabriel Michaud
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.[1]
	Michel Dagenais, ing.[2]
Personne-ressource :	Lise Théberge

1. En fonction jusqu'au 3 janvier 2003.
2. En fonction depuis le 6 janvier 2003.

COMITÉ DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

Mandat

Suivre au quotidien les modifications à la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs proposées par le ministre, son cabinet ou par l'Office des professions du Québec.

Les responsabilités des suivis stratégiques des nouvelles étapes de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs sont confiées au Comité administratif (BU-99-0539).

Composition

Président :	**Gaétan Lefebvre, ing.**
Membres :	**Giuseppe Indelicato, ing.**
	Christian F. Arsenault, ing.
	Gaétan Samson, ing.
	Georges Roy, pharm.
Conseillers :	Me Jules Brière
	Hubert Stéphenne, ing.[1]
	Michel Dagenais, ing.[2]

1. En fonction jusqu'au 3 janvier 2003.
2. En fonction depuis le 6 janvier 2003.

COMITÉ *AD HOC* SUR LE MODE D'ENCADREMENT LÉGISLATIF DES TECHNOLOGUES

Mandat

Énoncé par le Comité administratif (CA-2002-451) :

a. Comprendre et surveiller la proposition de la Colombie-Britannique sur la fusion de l'Association des ingénieurs et celle des technologues ;
b. Suivre la progression de ce dossier en faisant la collecte et l'analyse des documents et communications envoyés aux membres et au gouvernement aussitôt que disponibles ;
c. Identifier les impacts potentiels sur la profession d'ingénieur au Québec et son administration ;
d. Identifier les tendances dans les autres provinces ;
e. Préparer un dossier d'information sur le sujet en vue des discussions avec l'Office des professions du Québec dans le dossier de la révision de la Loi sur les ingénieurs.

Composition

Membres :	**Dominique Dubouil, ing.**
	Jean-Marie Mathieu, ing.
	Zaki Ghavitian, ing.
Secrétaire :	Claude Lizotte, ing.
Personnes-ressources :	Hubert Stéphenne, ing.[1]
	Michel Dagenais, ing.[2]

1. En fonction jusqu'au 3 janvier 2003.
2. En fonction depuis le 6 janvier 2003.

COMITÉ SUR LA SÉLECTION DES FIRMES D'INGÉNIEURS

Mandat

Étudier le lien entre la méthode de sélection d'une firme d'ingénieurs sur la base de la soumission la plus basse, la protection du public, l'intérêt public, les risques assumés et la prestation des services rendus par les ingénieurs.

Composition

Président :	**Gaétan Samson, ing.**
Membres :	**André C. Beaulieu, ing.**
	Louis Fortin, ing.
	Jean-Pierre Brunet, ing.
	Jean-Guy Giguère, ing.
Secrétaire :	Louis Tremblay, ing.
Personne-ressource :	Gabriel Richard, ing.

COMITÉ D'AIDE AUX INGÉNIEURS IMMIGRANTS

Mandat

Analyser la situation des ingénieurs immigrants, en établir le nombre, les qualifications, l'expérience, la situation d'emploi ou de non-emploi et les motifs de leur situation; préparer un rapport à l'intention des instances de l'Ordre qui pourrait être, une fois que le Bureau aura statué sur la question, soumis aux divers paliers de gouvernements tant fédéral que provincial; ce rapport doit faire état de la situation et faire des recommandations aptes à corriger la situation.

Composition

Membres :	**Dominique Dubouil, ing.**
	Zaki Ghavitian, ing.
	Suhel Alsalman, ing. stag.
	Carmen Altamirano, CAMO-PI
	Elena Anca Grigoras, ing., CAMO-PI
	Saad Kilo, ing. jr
Secrétaire :	Claude Lizotte, ing.
Personne-ressource :	Nicole Lévis

COMITÉ DE LOCALISATION DU SIÈGE SOCIAL

Mandat

Analyser les options d'achat, de location ou de construction des locaux du Siège social de l'Ordre des ingénieurs du Québec afin de présenter une proposition jugée adéquate aux instances décisionnelles.

Composition

Président :	**Christian F. Arsenault, ing.**
Membres :	**Micheline Bétournay, ing.**
	Louis Fortin, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.[1]
	Michel Dagenais, ing.[2]

1. En fonction jusqu'au 3 janvier 2003.
2. En fonction depuis le 6 janvier 2003.

COMITÉ DE SÉLECTION DU SECRÉTAIRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mandat

Recruter un nouveau secrétaire et un nouveau directeur général, et présenter un rapport au Bureau, notamment sur les éléments suivants :

a. Le rôle précis que le nouveau secrétaire et directeur général aura à assumer au sein de l'Ordre; préalablement, le Comité devra proposer une position pour établir si les deux postes devraient être assumés par une seule personne ou non;
b. Les critères de sélection pour le recrutement;
c. Une grille de sélection pondérée dérivée des critères de sélection qui auront été retenus;
d. Les modalités de sélection incluant des étapes détaillées, le recrutement de personnes-ressources pour l'aider dans ses démarches et, s'il y a lieu, les textes des annonces à paraître ainsi que les publications où seront diffusées les annonces.

Le Bureau devra ensuite statuer sur la validité de l'approche proposée par le Comité de sélection et la modifier s'il y a lieu; le Comité de sélection aura par la suite à procéder aux différentes étapes planifiées afin de proposer, lors d'une rencontre régulière subséquente du Bureau, un minimum de trois noms avec des dossiers complets, ainsi qu'une recommandation sur un seul nom.

Composition

Président :	**Pierre Parent**
Membres :	**Paul Daoust, ing.**
	Chantal Guay, ing.
	Giuseppe Indelicato, ing.
	Gaétan Samson, ing.
Secrétaire et personne-ressource :	Lise Théberge

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'ATELIER OIQ-OCDE SUR LA FORMATION DES INGÉNIEURS EN GESTION DES RISQUES

Mandat

Approuver, coordonner et contrôler la planification, l'organisation et le déroulement de l'atelier, conformément à l'objectif établi et aux orientations approuvées par l'OCDE, en concertation avec les partenaires.

Composition

Président :	Robert Loiselle
Membres :	Catherine Berthod, ing.
	D. Wayne Bissett, P. Eng.
	Richard Chabot
	Jean-Bernard Guindon
	Marie-Chantal Huet
	Jean-Paul Lacoursière, ing.
	Marc Lavallée

COMITÉ CONJOINT ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC – ASSOCIATION DES INGÉNIEURS-CONSEILS DU QUÉBEC

Mandat

Poursuivre le dossier des impacts de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société.

Composition

Président :	**Gaétan Samson, ing.**
Membres :	Hubert Stéphenne, ing.[1]
	Michel Dagenais, ing.[2]
	Réjean Berthiaume, ing.
	Yves Pigeon, ing.

1. En fonction jusqu'au 3 janvier 2003.
2. En fonction depuis le 6 janvier 2003.

COMITÉ DES ASSURANCES

Mandat

Assurer le suivi des programmes d'assurance-responsabilité civile professionnelle des ingénieurs et faire les négociations appropriées avec les compagnies d'assurances.

Composition

Président :	**Jean-Paul Beaulieu, ing.**
Membres :	Louis Champagne, ing.
	Joëlle Belley, ing.[1]
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.[2]
	Michel Dagenais, ing.[3]
Personne-ressource :	Claude Lizotte, ing.

1. En fonction jusqu'au 6 novembre 2002.
2. En fonction jusqu'au 3 janvier 2003.
3. En fonction depuis le 6 janvier 2003.

COMITÉ D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Mandat

Présenter, en réponse à une requête du Bureau (BU-2002-067), un projet de Politique d'accès aux documents de l'Ordre, dans le respect des lois s'appliquant, en précisant les modalités prévisibles visant à régir ce droit d'accès.

Composition

Membres :	**Guy Arbour, ing.**
	Chantal Guay, ing.
	Claude Martineau, ing.
	Georges Roy, pharm.
Secrétaire :	Me Louise Laurendeau

JURY DE LA BOURSE D'ENCOURAGEMENT AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Membres :	**Roger Nicolet, ing.**
	André C. Beaulieu, ing.
	Jean Dansereau, ing.
	Roland Leduc, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
Lauréat 2002 :	Alexandre Vigneault Université de Sherbrooke

JURY DE LA BOURSE UNIVERSITAIRE DE L'ENGAGEMENT SOCIAL

Membres :	**Roger Nicolet, ing.**
	André Audet, ing.
	Louise Audy, ing.
	Paul Daoust, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
Lauréat 2002 :	Francis Lemonde Université du Québec à Trois-Rivières

JURY DU GRAND PRIX D'EXCELLENCE

Membres :	**Roger Nicolet, ing.**
	Gaétan Lefebvre, ing.
	André C. Beaulieu, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
Lauréat 2002 :	Élie Saheb, ing.

JURY DU PRIX DU PRÉSIDENT AU BÉNÉVOLAT

Membres :	**Gaétan Lefebvre, ing.**
	Christian F. Arsenault, ing.
	Giuseppe Indelicato, ing.
	Gaétan Samson, ing.
	Michel Dagenais, ing.
Lauréate 2002 :	France Vallée, ing. Section régionale de la Mauricie

La pratique du génie : Ça nous regarde... et on y voit

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers récurrents ou ponctuels qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment les activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline.

À cet effet, la Direction voit à élaborer les méthodes de contrôle, ainsi que les mesures administratives, préventives et correctives, qui lui permettront de bien assumer son mandat.

La Direction répond aux demandes de renseignements des membres, du public et des organismes associatifs ou gouvernementaux. Ces demandes portent sur l'exercice de la profession et la responsabilité qui s'y rattache ; elles proviennent autant du Québec que de tout le Canada, voire de l'étranger.

Dans les divers secteurs d'activités des ingénieurs, la Direction voit à la sensibilisation de nombreux intervenants, tant membres que non-membres de l'Ordre. Enfin, elle entreprend les poursuites pénales à la suite des enquêtes concluantes du Service de la surveillance de la pratique illégale, c'est-à-dire quand elle peut établir une preuve hors de tout doute raisonnable d'une infraction au Code des professions et à la Loi sur les ingénieurs.

Sommairement, voici le mandat de chacun des services de la Direction :

Le Service d'admission voit au traitement des demandes de permis d'exercice des candidats qui détiennent un diplôme reconnu par le gouvernement, de même qu'au traitement des demandes d'équivalence de diplôme et de formation étudiées par le Comité des examinateurs. Le Service voit également à l'administration des programmes d'examens d'admission.

Le Service de l'inscription met en application les décisions relatives à l'émission des permis d'ingénieur. Il dresse le tableau des membres, le tient à jour et délivre les attestations d'inscription. Il s'occupe aussi de la mise à jour et de la conservation des dossiers des membres, et produit les sceaux professionnels.

Le Service de soutien aux nouveaux membres est responsable du programme de parrainage, de l'administration de l'examen professionnel et de l'évaluation de l'expérience. L'accomplissement de ces activités permet aux ingénieurs juniors et stagiaires d'obtenir le permis d'ingénieur avec plein droit d'exercice de la profession. Les conférences sur la profession dans les facultés et écoles de génie et le secrétariat du Comité de liaison CODIQ-OIQ-CoFIQ relèvent aussi de sa responsabilité.

Le Service de l'inspection professionnelle assure la mise à jour, l'exécution et l'administration du Programme annuel de surveillance générale de l'exercice de la profession par l'entremise de ses inspecteurs. Il coordonne les enquêtes particulières qui découlent des décisions du Comité d'inspection professionnelle (CIP) et il encadre les enquêteurs et experts dans leurs enquêtes. Le Service est également responsable de la mise en œuvre des décisions du Comité administratif qui font suite aux recommandations du CIP à l'égard de certains ingénieurs.

Le Service de la surveillance de la pratique illégale développe et applique un plan triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale. Il coordonne et exécute les interventions de sensibilisation, de contrôle et de coercition prévues au plan d'action élaboré avec le Groupe *ad hoc* du programme de la surveillance de la pratique illégale. Il supervise la réalisation des enquêtes et assure la coordination des poursuites pénales qui en découlent.

Le Service du développement professionnel supervise les dossiers relatifs au maintien et au développement des compétences professionnelles des ingénieurs. Il est responsable de l'application de la politique de développement professionnel de l'Ordre et, à ce titre, il voit au développement de formation en réponse à des besoins des ingénieurs, tels que la gestion des risques. Il intervient dans des projets stratégiques comme celui du positionnement de la profession et de l'Ordre ou ce qui concerne le développement du concept de professionnalisme, et s'occupe du secrétariat du Comité de formation de l'Ordre.

ADMISSION

Admission des nouveaux membres

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent démontrer qu'ils détiennent soit un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis de l'Ordre, soit une formation ou un diplôme jugé équivalent par le Bureau. Pour les détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Secrétariat et qui fait les recommandations appropriées, et ce, en accord avec le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec et les Normes d'évaluation des candidats à l'admission.

Nouvelles demandes d'admission

Parmi les 2 214 nouvelles demandes d'admission reçues cette année, 1 635 provenaient de candidats détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement,

et 208 de candidats détenteurs d'un diplôme en génie reconnu équivalent par le Bureau. Ces candidats étaient admissibles sans examens. Deux candidats diplômés de l'étranger ou non diplômés en génie ont également été déclarés admissibles sans examens parce qu'ils étaient déjà membres d'une autre association provinciale d'ingénieurs.

Les 369 demandes restantes se répartissent comme suit : 242 candidats ont été admis aux examens de contrôle[1], 23 aux examens de formation[2], 99 ont été exemptés d'examens, 2 ont été invités à une entrevue et 3 demandes ont été refusées.

Au total, 26 des nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs. De ces transferts, 23 ont été demandés par des détenteurs d'un diplôme canadien accrédité, 2 par des diplômés de l'étranger et 1 par un candidat non diplômé en génie.

Comité des examinateurs

Le Comité des examinateurs a étudié, au cours des 9 réunions qu'il a tenues durant l'année, 1 087 dossiers de candidats à l'admission, dont 579 lui étaient soumis pour la première fois. Les 508 autres dossiers étaient des requêtes de candidats déjà admis aux examens de l'Ordre : 143 demandes de révision et 365 études de résultats d'examens.

Examens d'admission

Au cours de l'exercice écoulé, 143 candidats à l'admission se sont présentés à 51 examens de l'Ordre à la session de mai, et 120 candidats se sont présentés à 58 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats ont passé 365 examens, et le taux de réussite a été de 75 %.

Candidats déclarés admissibles

Cette année, 2 088 candidats ont été jugés admissibles par le Service de l'admission et le Comité des examinateurs alors que l'Ordre a inscrit 1 755 nouveaux membres.

Parmi les candidats jugés admissibles, 1 635 étaient détenteurs d'un diplôme reconnu par le gouvernement et 208 d'un diplôme reconnu équivalent par règlement. Quelque 89 étaient titulaires d'un diplôme émis au terme d'un programme québécois accrédité par le Bureau canadien des programmes d'ingénierie, mais non encore inscrit sur la liste des programmes reconnus par le gouvernement.

Quatorze candidats de formation étrangère ou non diplômés en génie ont été déclarés admissibles sans examens, dont 2 à la suite d'une entrevue, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience ou du fait de leur appartenance à une association d'ingénieurs d'une autre province.

1. Examens de contrôle : examens imposés aux détenteurs d'un diplôme en génie d'un établissement étranger, destinés à vérifier la qualité de la formation.
2. Examens de formation : examens imposés aux candidats qui doivent compléter leur formation parce qu'ils ne sont pas détenteurs d'un diplôme en génie, mais d'un diplôme en sciences ou en technologie.

Les 142 candidats restants, de formation étrangère ou non diplômés en génie, sont devenus admissibles après avoir réussi les examens que l'Ordre leur avait imposés : des examens de contrôle des connaissances (133 candidats) et des examens sanctionnant l'acquisition d'un complément de formation en génie (9 candidats).

Évaluations non officielles

Le Service de l'admission a également le mandat d'administrer l'entente signée entre l'Ordre et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec relative à l'évaluation de la formation universitaire des ressortissants étrangers qui désirent s'établir au Québec avec l'intention d'y pratiquer le génie.

Ainsi, en 2002-2003, le Service de l'admission a étudié 139 demandes d'évaluation non officielles. Ces évaluations ne sont valables que pour l'immigration au Québec. Par conséquent, les personnes qui en bénéficient sont tenues de présenter une demande d'admission officielle à l'Ordre une fois installées au Québec.

INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux suivants (1 à 7) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et des activités du Service au 31 mars 2003.

TABLEAU 1

Répartition des membres inscrits au tableau

	Nombre	% du total des membres
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	35 076	75,6
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	7 578	16,4
Membres temporaires pour un an[1]	10	–
Permis restrictifs	4	–
Total	**42 668**	**92,0**
N'exerçant pas leur profession		
Invalidité permanente	63	0,1
À vie	146	0,3
À la retraite	3 523	7,6
Total	**3 732**	**8,0**
TOTAL DES MEMBRES	**46 400**	**100**

1. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Bureau de l'Ordre en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française (CLF) aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la CLF. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	254	1 245	1 499	93,8
Diplômés en génie d'établissements étrangers	13	85	98	6,2
Non-diplômés en génie, après examens	0	1	1	–
Total des ingénieurs juniors	**267**	**1 331**	**1 598**	**100**
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	9	9	7,6
Diplômés en génie d'établissements étrangers	23	76	99	83,9
Non-diplômés en génie, après examens	2	8	10	8,5
Total des ingénieurs stagiaires	**25**	**93**	**118**	**100**
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	6	27	33	84,6
Diplômés en génie d'établissements étrangers	1	3	4	10,3
Non-diplômés en génie, après examens	0	2	2	5,1
Total des ingénieurs	**7**	**32**	**39**	**100**
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	**299**	**1 456**	**1 755**	

TABLEAU 3

A. MOUVEMENTS AU TABLEAU

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	1 598	91,1	104	9,2	113	6,7
Ingénieurs stagiaires	118	6,7	200	17,7	346	20,6
Ingénieurs	39	2,2	825	73,1	1 220	72,7
TOTAL	**1 755**	**100**	**1 129**	**100**	**1 679**	**100**

*Motifs des retraits	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Total
Démissions	104	6	13	123
Retraits pour non-paiement	1 028	107	332	1 467
Radiations pour cause disciplinaire	3	0	0	3
Décès	85	0	1	86
Total	**1 220**	**113**	**346**	**1 679**

B. PERMIS TEMPORAIRES[1]

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	145	32
Ingénieurs de l'étranger	19	4

1. Des permis temporaires sont accordés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE

	2002-2003		
	Nombre de membres	% du total des membres	% de variation par rapport à 2001-2002
Selon les régions électorales			
Montréal	28 932	62,3	3,1
Québec	5 980	12,9	3,2
Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec	2 048	4,4	3,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 470	3,2	1,7
Estrie	1 449	3,1	5,1
Outaouais	1 054	2,3	3,3
Est-du-Québec	1 036	2,2	1,2
Abitibi–Témiscamingue	687	1,5	(0,3)
TOTAL	**42 656**[1]	**91,9**	**3,1**
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	42 656	91,9	
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 714	3,7	(0,4)
Alberta	202	0,4	2,0
Colombie-Britannique	181	0,4	(11,3)
Autres provinces et territoires	182	0,4	(7,1)
États-Unis	828	1,8	(2,5)
Autres pays	637	1,4	(1,2)
Total des membres domiciliés hors du Québec	3 744	8,1	(1,8)
EFFECTIF TOTAL	**46 400**	**100**	**2,7**

1. Ne tient pas compte des membres résidant hors du Québec.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités et invalides permanents	2002-2003 Total	2002-2003 % du total des membres	2001-2002 Total	2001-2002 % du total des membres	% de variation par rapport à 2001-2002
Sections régionales									
Montréal (RIM)	9 866	1 191	1 741	1 211	14 009	30,2	13 763	30,5	1,8
Plein-Sud	6 049	393	559	634	7 635	16,5	7 341	16,3	4,0
Québec et Chaudière-Appalaches	4 419	377	553	584	5 933	12,8	5 752	12,7	3,1
Laval–Laurentides	3 746	273	490	385	4 894	10,5	4 663	10,3	5,0
Cantons-de-l'Est	1 628	159	242	148	2 177	4,7	2 076	4,6	4,9
Outaouais	1 345	105	139	146	1 735	3,7	1 696	3,8	2,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 230	77	107	56	1 470	3,2	1 445	3,2	1,7
Mauricie	1 146	76	118	109	1 449	3,1	1 411	3,1	2,7
Lanaudière	966	96	113	79	1 254	2,7	1 183	2,6	6,0
Drummond	603	76	98	24	801	1,7	762	1,7	5,1
Abitibi–Témiscamingue	563	48	60	16	687	1,5	689	1,5	(0,3)
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	428	32	47	26	533	1,2	526	1,2	1,3
Richelieu	228	18	17	23	286	0,6	279	0,6	2,5
Mingan	204	15	18	5	242	0,5	242	0,5	–
Manicouagan	162	13	7	6	188	0,4	189	0,4	(0,5)
Aucune Régionale[1]	2 507	111	209	280	3 107	6,7	3 178	7,0	(2,2)
TOTAL	**35 090**	**3 060**	**4 518**	**3 732**	**46 400**	**100**	**45 195**	**100**	**2,7**

1. Domiciliés hors du Québec, cependant certains membres résidant en Ontario sont membres de la Section régionale de l'Outaouais.

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

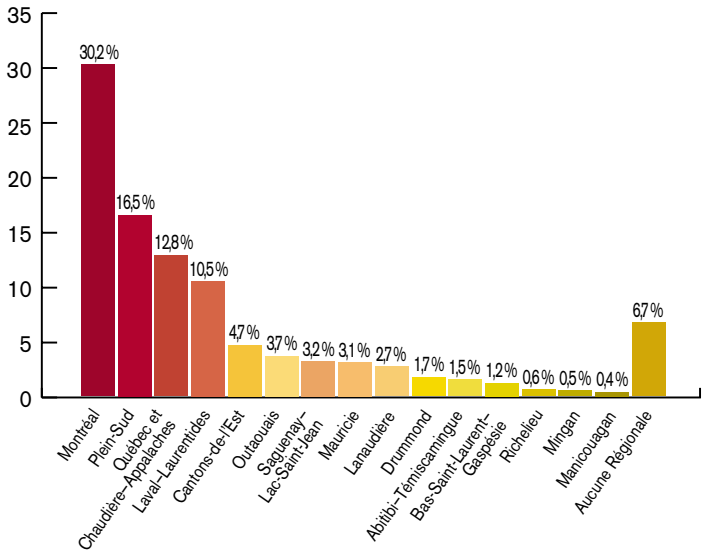

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	Nombre 2002-2003	% 2002-2003	Nombre 2001-2002	% 2001-2002
Selon le sexe				
Femmes	4 736	10,2	4 480	9,9
Hommes	41 664	89,8	40 715	90,1
TOTAL	**46 400**	**100**	**45 195**	**100**

	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Selon l'âge et le sexe						
29 ans et moins	1 097	23,2	4 721	11,3	5 818	12,5
De 30 à 39 ans	2 536	53,5	12 614	30,3	15 150	32,7
De 40 à 49 ans	887	18,7	11 643	27,9	12 530	27,0
De 50 à 59 ans	183	3,9	7 026	16,9	7 209	15,5
60 ans et plus	33	0,7	5 660	13,6	5 693	12,3
TOTAL	**4 736**	**100**	**41 664**	**100**	**46 400**	**100**

	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Selon l'âge et la langue						
29 ans et moins	5 540	13,5	278	5,1	5 818	12,5
De 30 à 39 ans	14 256	34,8	894	16,6	15 150	32,7
De 40 à 49 ans	11 386	27,8	1 144	21,2	12 530	27,0
De 50 à 59 ans	5 922	14,4	1 287	23,8	7 209	15,5
60 ans et plus	3 893	9,5	1 800	33,3	5 693	12,3
TOTAL	**40 997**	**100**	**5 403**	**100**	**46 400**	**100**

	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue						
Ingénieurs	33 827	82,5	4 982	92,2	38 809	83,7
Ingénieurs juniors	2 883	7,0	189	3,5	3 072	6,6
Ingénieurs stagiaires	4 287	10,5	232	4,3	4 519	9,7
TOTAL	**40 997**	**100**	**5 403**	**100**	**46 400**	**100**
Femmes	4 385	10,7	351	6,5	4 736	10,2
Hommes	36 612	89,3	5 052	93,5	41 664	89,8
TOTAL	**40 997**	**100**	**5 403**	**100**	**46 400**	**100**
Domiciliés au Québec	38 889	94,9	3 767	69,7	42 656	91,9
Domiciliés hors du Québec	2 108	5,1	1 636	30,3	3 744	8,1
TOTAL	**40 997**	**100**	**5 403**	**100**	**46 400**	**100**

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Nombre	% du groupe
Secteurs public et parapublic		
Fédéral	1 141	2,4
Provincial	3 437	7,4
Municipal	826	1,8
TOTAL	**5 404**	**11,6**
Secteur de la consultation		
Génie-conseil	5 946	12,8
Autres consultants	990	2,2
TOTAL	**6 936**	**15,0**
Secteur privé		
Aéronautique / aérospatiale	5 580	12,0
Produits électriques, électroniques	3 011	6,5
Transport et matériel de transport	2 942	6,3
Communications et services publics	2 286	4,9
Métaux ferreux et non ferreux	2 034	4,4
Forêts, bois, pâtes et papiers	1 085	2,3
Machinerie et accessoires	1 080	2,3
Pétrole et chimie	1 021	2,2
Construction	932	2,0
Mines, carrières et puits	360	0,8
Aliments, brasseries et distilleries	251	0,6
Autres industries manufacturières	1 559	3,4
TOTAL	**22 141**	**47,7**
Secteur de l'éducation		
Universités, collèges et commissions scolaires	1 624	3,5
TOTAL	**1 624**	**3,5**
Secteur des services		
Services informatiques	990	2,1
Laboratoires et services techniques	611	1,3
Finance et assurances	226	0,5
Autres services	255	0,6
TOTAL	**2 082**	**4,5**
Autres secteurs ou données non disponibles	**1 865**	**4,0**
Sans emploi, aux études ou à la retraite	**6 348**	**13,7**

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

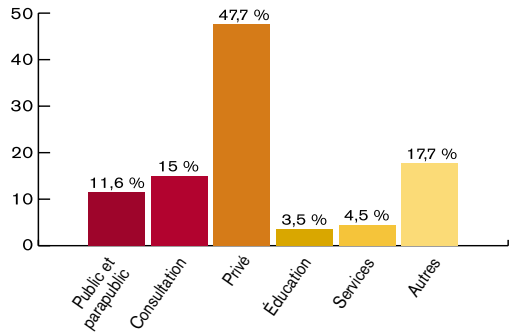

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Depuis le 1er avril 2002, l'Ordre des ingénieurs du Québec et dix autres associations professionnelles d'ingénieurs canadiennes, avec l'aide du Conseil canadien des ingénieurs, participent conjointement à un plan collectif et national d'assurance responsabilité professionnelle avec la compagnie DPIC/Sécurité Hartford. Le contrat conclu avec cette compagnie d'assurances est d'une durée de trois ans.

Le 7 novembre 2002, est entrée en vigueur une modification (article 8.3.1) au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre. Selon cette modification, le contrat d'assurance doit prévoir l'engagement de l'assureur d'étendre la garantie à toute réclamation qui lui est déclarée au cours des cinq années suivant le dernier acte professionnel posé. À compter du début de la période de traitement des demandes d'inscription pour 2003-2004, plusieurs ingénieurs exerçant en pratique privée ont indiqué à la responsable de l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre que cette modification posait problème. Vérification faite auprès des assureurs, le Bureau, à sa séance du 28 mars 2003, a autorisé la publication, dans la revue *PLAN*, d'une abrogation de cette modification, compte tenu du fait que les assureurs n'offraient pas cette protection aux membres de l'Ordre.

SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

Encadrement

Au 31 mars 2003, le Service de soutien aux nouveaux membres comptait 1 501 dossiers d'ingénieurs juniors (diplômés d'avant mars 1994), 4 519 dossiers d'ingénieurs stagiaires et 1 571 dossiers d'ingénieurs juniors (règlement de mars 2002), pour un total de 7 591.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec en mars 2002, les nouveaux membres inscrits au tableau à titre d'ingénieur junior doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Bureau leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont les suivantes :

- **Examen professionnel**
  L'examen a pour but de vérifier si l'ingénieur junior s'est familiarisé avec le droit professionnel québécois, s'il connaît les principes de la pratique du génie, les notions d'éthique et de professionnalisme, et s'il possède les connaissances juridiques de base.
- **Expérience en génie**
  L'expérience en génie s'acquiert au cours d'une période d'apprentissage de 36 mois, dont l'objectif général consiste à familiariser l'ingénieur junior avec les divers aspects de la pratique du génie en vue de l'atteinte de l'autonomie professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession.

Le parrainage, un programme visant à préparer la relève et à maintenir les critères d'excellence qui assurent la réputation de la profession, est désormais facultatif. Les ingénieurs juniors qui réaliseront le parrainage recevront un crédit d'expérience de huit mois. De plus, l'expérience en génie acquise pendant la seconde moitié du baccalauréat peut donner lieu à un crédit d'expérience allant jusqu'à quatre mois. Ainsi, la durée de la période d'apprentissage peut être de 24 mois après le baccalauréat.

Soulignons également que le règlement entré en vigueur en mars 2002 permet aux personnes qui ne peuvent faire la preuve d'une connaissance appropriée de la langue française de devenir membre à titre d'ingénieur junior. Toutefois, pour obtenir le permis d'ingénieur, l'exigence d'une connaissance appropriée du français demeure obligatoire.

Délivrance de permis d'ingénieur

Au cours de l'exercice écoulé, 147[1] ingénieurs juniors et 1 369 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur.

Séances d'information sur la profession

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les finissants des 11 établissements universitaires québécois en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Plus particulièrement, les sujets traités concernent :

- la mission, la structure organisationnelle et les activités de l'Ordre ;
- l'usage approprié du titre ;
- le cheminement professionnel.

Durant l'année universitaire 2002-2003, 20 séances d'information ont été tenues.

Dans le cas de certains établissements, une seconde partie, traitée par une avocate, porte sur les incidences juridiques, les responsabilités découlant de l'exercice de la profession et le contrat de travail.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'Ordre des ingénieurs du Québec ayant pour mandat principal d'assurer la protection du public, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Dans ce but, l'Ordre privilégie l'inspection professionnelle qui, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession, et notamment sur le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

1. À la suite d'un changement de réglementation, ce chiffre représente 140 ingénieurs juniors diplômés avant le 24 mars 1994 et 7 ingénieurs juniors inscrits au tableau après le 27 mars 2002.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre est formé de huit personnes nommées par le Bureau et choisies parmi les membres qui exercent leur profession depuis au moins cinq ans.
Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Bureau de l'Ordre approuve ;
- procéder à des enquêtes particulières portant expressément sur la compétence professionnelle de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, plus particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

En 2002-2003, le Comité s'est réuni à 36 reprises, dont 9 fois en division et 15 fois en audience (dont 13 en division) à la suite d'une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'un membre. Cette année, la pratique professionnelle de 673 membres actifs a fait l'objet d'une inspection dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. La répartition des inspections selon les Sections régionales et les secteurs d'activité est présentée dans les tableaux 8 et 9 respectivement. Chaque membre qui a fait l'objet d'une inspection reçoit par écrit les résultats de la vérification de sa pratique professionnelle. De ce nombre, le CIP a transmis douze cas au Bureau du syndic (tableau 10) et deux cas au Service de la surveillance de la pratique illégale (tableau 11). Un cas a été transmis à la responsable de l'assurance responsabilité professionnelle.

Cette année le CIP a entrepris un projet-pilote au sein de la grande entreprise à la suite des recommandations présentées par un groupe de travail au Bureau le 7 mai 2002. Ce projet-pilote répond à la demande du Bureau de revoir l'inspection professionnelle au sein de l'industrie.

Dans le cadre de ce projet qui vise à impliquer la haute direction des entreprises dans le processus de l'inspection professionnelle, des inspecteurs de l'Ordre ont rencontré les dirigeants d'une entreprise de génie-conseil et ceux d'une entreprise industrielle pour examiner avec eux leurs procédures d'ingénierie. Cette nouvelle approche permet une meilleure valorisation de l'ingénieur qui œuvre au sein de la grande entreprise.

Le CIP constate que le nombre des enquêtes particulières sur la compétence d'un membre est passé de 2 en 1999-2000 à 23 en 2002-2003. Cet accroissement peut s'expliquer par l'amélioration du mandat de l'inspecteur, mais également par une augmentation des signalements provenant du Service de la surveillance de la pratique illégale et du public. Vu cette recrudescence des enquêtes particulières (tableau 12), le CIP a dû réviser l'ensemble du mandat de l'enquêteur ainsi que le processus administratif lié aux enquêtes particulières.

Le Comité administratif, à la suite des recommandations du CIP, a imposé trois stages de perfectionnement (tableau 13) en vertu de l'article 55 du Code des professions. Depuis juin 2001, le CIP a la tâche d'administrer les stages de perfectionnement. De plus, dans le but d'aider les ingénieurs qui se voient imposer un stage de perfectionnement, le CIP a mis en œuvre des actions en vue de recruter des maîtres de stage. Cette année, pour la première fois, un membre s'est vu limiter définitivement une partie de sa pratique professionnelle dans le domaine du génie civil à la suite de deux échecs consécutifs de son stage de perfectionnement. De plus, trois membres qui s'étaient vu imposer un stage de perfectionnement ont démissionné de l'Ordre.

TABLEAU 8

RÉPARTITION DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Abitibi–Témiscamingue	0
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	0
Cantons-de-l'Est	118
Drummond	32
Lanaudière	15
Laval–Laurentides	8
Manicouagan	0
Mauricie	18
Mingan	0
Outaouais	0
Plein-Sud	239
Québec et Chaudière-Appalaches	89
Régionale des ingénieurs de Montréal	115
Richelieu	36
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3
TOTAL	**673**

TABLEAU 9

RÉPARTITION DES MEMBRES SOUMIS À UNE INSPECTION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉTABLI PAR LE MEMBRE AU COURS DE SON INSCRIPTION OU RÉINSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES EN 2002-2003

Pratique privée en génie	97
Entreprises privées	495
Secteurs public et parapublic	78
Pratique privée hors génie	1
Entreprises privées hors génie	2
TOTAL	**673**

TABLEAU 10

Dossiers transmis au syndic en vertu de l'article 112 du Code des professions

Type d'infraction	
Refus de collaborer avec les représentants de l'inspection professionnelle	3
Autres infractions (Code de déontologie, règlements, etc.)	9
TOTAL	**12**

TABLEAU 11

Dossiers transmis au Service de la surveillance de la pratique illégale en vertu des articles 22 et 26 de la Loi sur les ingénieurs ou de l'article 32 du Code des professions

Type d'infraction	
Exercice illégal de la profession d'ingénieur	2
TOTAL	**2**

TABLEAU 12

Enquêtes particulières sur la compétence

Enquêtes particulières en cours au 1er avril 2002	24
Nouvelles enquêtes ordonnées durant l'exercice	23
Décision du Comité administratif suspendue à la suite de la décision d'un membre	9
Enquêtes particulières fermées en cours d'exercice	9
Enquêtes actives au 31 mars 2003	37

TABLEAU 13

Stages de perfectionnement

Stages actifs au 1er avril 2002	7
Stages imposés durant l'exercice	3
Stage complété en cours d'exercice	0
Limitation définitive	1
Stages suspendus à la suite de la démission du membre	3
Stages en cours au 31 mars 2003	6

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale se déroulent en conformité avec le Plan d'action adopté par le Bureau de l'Ordre le 14 juin 2001 pour la mise en œuvre de son Programme triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale, de 2001 à 2004.

Le Plan d'action comprend 14 objectifs regroupés selon les trois axes ci-après :

- la prévention ;
- les contrôles et la coercition ;
- la recherche et le développement.

Prévention

Après avoir constaté que la Loi sur les ingénieurs et le Code des professions étaient mal connus des ingénieurs, l'Ordre a complété, en août 2002, le développement d'une trousse de huit brochures portant la signature « La pratique du génie – Ça nous regarde… Et on y voit » avec le concours d'une agence externe. Cette trousse d'information est destinée aux membres de l'Ordre ainsi qu'aux employeurs d'ingénieurs. Les brochures traitent des sujets suivants :

- le Code des professions ;
- la Loi sur les ingénieurs ;
- le Code de déontologie ;
- le système professionnel ;
- l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- l'inspection professionnelle ;
- le Programme de surveillance de la pratique illégale ;
- différents cas d'infractions aux lois.

Quelque 188 visites d'entreprises privées, publiques, parapubliques et d'organismes municipaux ont été effectuées par les conseillers en prévention de l'Ordre, afin de sensibiliser leurs représentants aux principaux articles de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions.

Dans le même but, l'Ordre a tenu un stand d'information pour les visiteurs des expositions tenues à l'occasion des congrès annuels de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, ainsi que de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.

L'objectif recherché est la prévention des infractions aux lois régissant le génie en regard de :

- l'usurpation du titre réservé à l'ingénieur ou de son abréviation [articles 22 (2) et (3) de la Loi et articles 32, 188.1 et 188.2 du Code] ;
- l'exercice illégal de la profession [articles 22 (1) de la Loi et 32 du Code] ;
- l'utilisation de plans et devis non signés et scellés par un ingénieur ou par le titulaire d'un permis temporaire, et ce, aux fins des travaux énumérés au champ de pratique de l'ingénieur [article 24.2 de la Loi] ;

- travaux exécutés sans être sous l'autorité d'un ingénieur [article 5 i) de la Loi sur les ingénieurs] ;
- la dénomination sociale et la publicité des sociétés et corporations [articles 26 de la Loi et 32 du Code] ;
- l'authentification illégale par sceau, signature ou initiales [article 22 (5) de la Loi].

Les visites de prévention couvrent l'ensemble de la province selon la répartition montrée au tableau 14.

Trois types d'activités de prévention sont effectuées dans les entreprises et organismes par les conseillers en prévention de l'Ordre. D'abord, les visites réactives faisant suite à une plainte, un signalement ou une requête portant sur l'exercice de la profession ou l'utilisation du titre ; puis les interventions auprès de différents intervenants visant la correction d'un problème bien cerné ou encore la promotion de l'application de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions. Enfin, le troisième type d'activités de prévention consiste en des visites planifiées et ciblées selon le Programme triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale.

Planification et vigie

Conformément au Plan d'action, un processus d'identification des entreprises à visiter a été élaboré par l'équipe de surveillance de la pratique illégale. Des domaines ou secteurs représentant des risques pour la sécurité du public ou celle des employés sont ciblés semestriellement. À l'aide de recherches dans Internet et d'autres données publiques, des listes d'entreprises à visiter sont remises aux conseillers en prévention pour préparer leurs activités de prévention et de sensibilisation en tenant compte des visites réactives, des autres interventions déjà planifiées et des contraintes géographiques.

Depuis janvier 2001, le processus de vigie des appels de candidatures se poursuit afin de s'assurer que les annonces d'offres d'emploi d'ingénieur mentionnent l'obligation d'être membre de l'Ordre. Quelque 108 lettres d'appréciation et 282 lettres d'incitation ont été expédiées au cours du présent exercice. On a constaté que 68 annonceurs interpellés par les lettres d'incitation ont subséquemment placé de nouvelles offres d'emploi et 61 d'entre eux avaient donné suite aux recommandations de l'Ordre et avaient mentionné dans l'annonce l'obligation d'être membre de l'Ordre.

En matière d'information, l'Ordre répond à plus de 1 680 demandes de renseignements par année. Les questions proviennent des membres de l'Ordre (67,5 %) et du public (32,5 %) et concernent principalement l'authentification des documents d'ingénierie, l'usage correct du titre « ingénieur », le champ de pratique, la déontologie et la pratique illégale.

Contrôles et coercition

Un autre volet important des activités du Service consiste à effectuer des vérifications et des contrôles des travaux visés par l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Cela couvre notamment la plupart des travaux d'infrastructure (ponts, voies publiques, travaux d'aqueduc, barrages, canaux, etc.) et l'ingénierie des édifices (fondations, charpente, systèmes électriques ou mécaniques) dont la valeur est de plus de 100 000 $. Au cours de leurs interventions, les enquêteurs s'assurent principalement que les plans et devis des travaux sont signés et scellés par des membres de l'Ordre ou par des détenteurs d'un permis temporaire. La répartition régionale des visites de chantier figure au tableau 14. Toutes les régions du Québec, à l'exception de Mingan, ont été visitées par les représentants du Service de la surveillance de la pratique illégale au cours de l'année.

TABLEAU 14

RÉPARTITION DES VISITES DE PRÉVENTION ET DE CHANTIERS SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Section régionale	Prévention	Chantiers
Abitibi–Témiscamingue	0	11
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	5	18
Cantons-de-l'Est	12	22
Drummond	8	14
Lanaudière	4	39
Laval–Laurentides	31	6
Manicouagan	6	0
Mauricie	9	8
Mingan	0	0
Outaouais	4	42
Plein-Sud	18	50
Québec et Chaudière-Appalaches	35	49
Richelieu	3	8
Régionale des ingénieurs de Montréal	43	46
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10	0
TOTAL	**188**	**313**

Enquêtes d'ex-membres

Un ex-membre ne peut plus exercer la profession puisqu'il n'est plus inscrit au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, quand le Service de l'inscription relève des indices d'irrégularité, il en avise le Service de la surveillance de la pratique illégale qui ouvre une enquête. Dans ce contexte, 54 enquêtes ont été réalisées à l'issue desquelles 18 personnes ont corrigé leur situation.

Dans les autres cas, les dossiers ont été fermés pour les raisons suivantes : 7 personnes étaient au chômage ou n'exerçaient plus la profession, 10 étaient à la retraite, 5 étaient non-résidants et finalement, 17 personnes n'ont pu être jointes.

Répartition des enquêtes

Les enquêtes résultent d'une part de plaintes ou de dénonciations qui sont formulées à l'Ordre par les membres et le public. D'autre part, elles sont amorcées à la suite d'avis reçus du Bureau du syndic de l'Ordre, des services de l'admission et de l'inscription, de la Direction des affaires professionnelles, du Service de l'inspection professionnelle et du personnel du Service lui-même.

Au cours du présent exercice, 97 nouvelles enquêtes ont été entreprises, s'ajoutant ainsi aux 71 en cours au début, et 90 ont été fermées. Il convient de souligner que 22 des enquêtes fermées et portant sur l'usurpation du titre ou la publicité illégale ont été conclues à la suite de correctifs apportés par les intimés, à la satisfaction de l'Ordre, et que :

- des poursuites ont été ou sont en voie d'être intentées dans 14 cas;
- trois dossiers ont été portés à la connaissance du syndic de l'Ordre et un à celle du Service de l'inspection professionnelle;
- dans 12 cas, il n'y avait pas d'infraction à la Loi sur les ingénieurs, tandis que dans 33 autres cas, il n'y avait pas matière à poursuite pénale;
- en cinq occasions, les infractions avaient été perpétrées antérieurement au délai de prescription de un an du Code de procédure pénal.

Le tableau 15 ci-après fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

TABLEAU 15

RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LA NATURE DES INFRACTIONS ENQUÊTÉES

	Dossiers actifs au 1er avril 2002	Dossiers ouverts en 2002-2003	Dossiers clos en 2002-2003	Dossiers actifs au 31 mars 2003
Usurpation du titre par société ou corporation	2	0	0	2
Usurpation du titre	10	38	27	21
Exercice illégal	5	7	6	6
Usurpation du titre et exercice illégal	7	7	9	5
Raison sociale illégale	30	7	11	26
Exercice illégal et utilisation de plans non conformes	15	36	35	16
Publicité illégale	2	2	2	2
TOTAL	**71**	**97**	**90**	**78**

Poursuites pénales

Au 31 mars 2002, sept poursuites pour des infractions à la Loi sur les ingénieurs étaient en suspens. De ce nombre, une poursuite est toujours en cours et cinq défendeurs ont été reconnus coupables. Toutefois, l'Ordre a porté en appel une décision de non-culpabilité rendue par la Cour supérieure sur un des chefs dans le dossier Birdair inc. Enfin, l'Ordre a retiré les accusations dans un dossier.

Au cours de l'exercice écoulé, 18 autres personnes physiques et morales ont fait l'objet de poursuites pénales pour un total de 39 chefs d'accusation. Au 31 mars 2003, deux d'entre elles ont été condamnées et 16 sont en attente de procès. Le tableau 16 illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1er avril 2002 en fonction des types d'infractions qui ont ou auraient été commises.

TABLEAU 16

SOMMAIRE DES 18 POURSUITES PÉNALES INTENTÉES ENTRE LE 1ER AVRIL 2002 ET LE 31 MARS 2003

	Nombre de chefs
Usurpation du titre	21
Exercice illégal	12
Exécution de travaux sans l'autorité d'un ingénieur	1
Utilisation de plans et devis non conformes	5
TOTAL	**39**

Recherche et développement

Le mandat du cabinet d'avocats Lavery, de Billy a été complété en 2002. Ce mandat visait notamment à doter l'Ordre d'outils de documentation juridique afin de lui permettre de mieux accomplir sa mission de surveillance de la pratique illégale. Le rapport a été déposé au Bureau et fait l'objet d'articles dans la revue *PLAN* depuis l'édition de juin-juillet 2002.

Viaduc du Souvenir à Laval

Les audiences publiques du coroner sur les causes de l'effondrement du viaduc du Souvenir au-dessus de l'autoroute 15 ont été complétées en septembre 2002. L'Ordre a participé à ces audiences à titre de «partie intéressée» en vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès. À la fin du présent exercice, le rapport du coroner n'était pas produit.

Microsoft

Le 25 juillet 2002, Microsoft Canada Co. a annoncé publiquement son intention de continuer à utiliser le mot «engineer» dans ce qu'elle désigne sous l'appellation de «Microsoft Certified Systems Engineer» (MCSE), revenant ainsi sur la décision prise par le siège social de Microsoft Corp. à Seattle. L'Ordre a immédiatement réagi par communiqué de presse, afin d'aviser les titulaires du certificat MCSE de ne pas utiliser le terme «ingénieur». Le Service a entrepris diverses démarches pour contrer l'usurpation du titre par quiconque ne serait pas inscrit au tableau de ses membres et détenteur d'un permis d'exercice.

L'Ordre a écrit à Microsoft Canada Co. le 25 novembre 2002 pour l'informer qu'il poursuivrait ses interventions pour assurer la protection du public dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la législation québécoise.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'Ordre des ingénieurs du Québec a poursuivi son travail visant à aider la profession d'ingénieur à s'adapter au changement continu du contexte socio-économique, de la technologie et des attentes du milieu.

Besoins prioritaires de développement des compétences

L'Ordre a poursuivi ses interventions dans les trois domaines que sont la gestion des risques liés à la technologie ; le bâtiment ; la communication interpersonnelle et au sein des équipes de travail.

En matière de gestion des risques, l'Ordre a conclu une entente avec l'Université de Sherbrooke à laquelle il a confié le mandat de développer et de donner un cours sur la gestion des risques appliquée à la pratique du génie. Une session-pilote s'est tenue en mars 2003, juste avant le début des sessions publiques prévues pour avril 2003. Parallèlement, l'Ordre a amorcé le développement des moyens à l'aide desquels il sensibilisera ses membres et leurs employeurs à l'importance d'accroître les compétences des ingénieurs en matière de gestion des risques. Il est à noter que l'Ordre peut compter sur l'appui d'Hydro-Québec et de Gaz Métropolitain dans cette démarche de sensibilisation.

En outre, l'Ordre a accepté l'invitation qui lui a été faite d'être l'hôte, en octobre 2003 à Montréal, d'un atelier sur les compétences des ingénieurs en matière de gestion des risques. Cet événement, d'une durée de trois jours et demi, est une initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Dans le domaine du bâtiment, l'entrée en vigueur des nouveaux chapitres des codes de construction et de sécurité a amené l'Ordre à procéder à une analyse de besoins afin de mieux connaître les besoins de formation et d'information pouvant découler de ces nouvelles règles. Un avis d'information a été publié.

En ce qui concerne le développement des compétences en communication interpersonnelle et au sein des équipes de travail, les cours donnés par l'Université du Québec à Montréal à la demande de l'Ordre ont été maintenus et le Service voit à faire connaître l'utilité de ces formations pour les ingénieurs.

Sensibilisation des ingénieurs au professionnalisme et au système professionnel québécois

Parallèlement à ses interventions dans les domaines jugés prioritaires, le Service a élaboré le plan d'un cours sur le professionnalisme, tel que prévu au Plan d'action triennal de la surveillance de la pratique illégale. Ce cours a pour but de mieux faire connaître la raison d'être du système professionnel québécois et les valeurs qui sous-tendent le professionnalisme lié à la pratique du génie.

Positionnement de la profession

Le Bureau avait déjà établi les orientations des interventions à venir en vue d'améliorer le positionnement de la profession. Le colloque annuel des dirigeants et cadres, regroupant les administrateurs, les présidents régionaux et les cadres de la permanence, a permis aux participants de donner leur avis sur la pertinence et la priorité de projets d'interventions.

Les communications et le soutien organisationnel : Ça nous regarde... et on y voit

Depuis la restructuration de juin 2002, la Direction des affaires corporatives comporte deux secteurs : d'une part, les communications et relations publiques et, d'autre part, les services administratifs, matériels et logistiques.

- Le secteur des communications et relations publiques vise les objectifs suivants :
  - augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès de la population, notamment en faisant connaître son mandat de protection du public et la contribution des ingénieurs à la société ;
  - contribuer à mieux faire comprendre la mission de l'Ordre aux membres et futurs membres, et favoriser leur adhésion ;
  - conseiller stratégiquement les instances et les autres directions en matière de communications.

  On y distingue, entre autres, les fonctions de communications institutionnelles, d'affaires publiques et de choix de société, de promotion de la profession, d'éditions et de projets spéciaux.
- Les Services administratifs, matériels et logistiques ont pour mandat d'assurer, sur le plan organisationnel, la bonne marche des affaires internes et administratives de l'Ordre. On y trouve le Service de l'informatique, les Services auxiliaires, l'administration générale ainsi que l'accueil et la réception.

COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

AFFAIRES PUBLIQUES

Relations de presse et délégations officielles

Dans le cadre de différents projets et dossiers d'actualité, la Direction entretient des relations de presse suivies, personnalisées ou par l'émission de communiqués. Plusieurs dossiers portant sur les causes disciplinaires et pénales intentées par l'Ordre ont suscité des interventions de la part des journalistes, notamment le dossier du Stade olympique, celui de la construction du viaduc du Souvenir ainsi que celui de la tragédie de Saint-Michel-de-Bellechasse.

Une attention particulière a été portée cette année à la sensibilisation des représentants des médias à l'emploi approprié du titre d'ingénieur, notamment en les invitant à consulter le tableau des membres.

Les porte-parole de l'Ordre ont pris part à des tribunes publiques en accordant, par exemple, des entrevues ou en faisant partie de délégations officielles auxquelles la Direction a apporté sa contribution. Une quinzaine de discours traitant de sujets variés – dont les défis et les orientations de l'Ordre, le réseautage, la profession d'ingénieur et le système professionnel – ont été préparés et supervisés par la Direction. L'Ordre a également contribué à un cédérom produit par une école d'ingénierie, au moyen d'une entrevue du président sur l'utilité de la communication pour la profession d'ingénieur.

Comité d'orientation des affaires publiques

Le Comité d'orientation des affaires publiques a proposé que l'Ordre place ses interventions d'affaires publiques sous le thème global de la qualité de vie pour l'ensemble de la collectivité, ce qui a été accepté par les membres du Comité administratif.

Le Comité a entrepris d'étudier la problématique des changements climatiques causés par les gaz à effet de serre, notamment en ce qui a trait à l'implication des ingénieurs, à la fois dans l'atténuation à la source et dans l'adaptation aux changements en cours. Une première action de sensibilisation des ingénieurs a été effectuée au moyen d'un article dans la revue *PLAN*. L'élaboration d'un plan d'action est prévue, à partir des recommandations du Comité.

Le Comité a également participé aux consultations du ministère de l'Environnement visant à mettre en place un processus d'approbation des études de caractérisation des sols contaminés.

Le Comité suit de près la problématique du financement des écoles et facultés du génie du Québec et se préoccupe particulièrement de leur compétitivité en Amérique du Nord, en vue de recommander des interventions appropriées s'il y a lieu.

Le Comité a également suivi les travaux de la Commission de consultation sur l'amélioration de la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud ainsi que les travaux du Comité consultatif sur l'amiante de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Ce faisant, l'Ordre joue activement son rôle qui est notamment de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

Comité des codes techniques

Le Comité des codes techniques a examiné le projet de règlement modifiant le Code de construction et le Code de sécurité du Québec (Loi sur le bâtiment du Québec) par l'ajout des chapitres « Gaz » dans chacun des codes.

Le Comité collabore aussi avec la Régie du bâtiment du Québec en participant à l'étude et en commentant des projets de règlements visant à ajouter les chapitres « Ascenseurs et autres appareils élévateurs » et « Remontées mécaniques » au Code de construction et au Code de sécurité du Québec. Par cette collaboration avant publication dans la *Gazette officielle du Québec*, l'Ordre peut jouer de façon proactive son rôle de protection du public.

Comité Femmes en ingénierie

Le Comité Femmes en ingénierie a publié la chronique « Femmes et génie » dans chacune des éditions de la revue *PLAN*. Il a également poursuivi sa collaboration avec la Chaire Marianne-Mareschal de l'École Polytechnique pour la promotion du génie auprès des femmes en s'impliquant notamment dans le projet « Future ingénieure ».

Le Comité a procédé à des analyses supplémentaires d'un sondage sur le taux de satisfaction au travail des ingénieures, réalisé pour l'Ordre il y a deux ans. Les résultats ont fait l'objet d'une communication officielle lors la 12e Conférence internationale des femmes ingénieures et scientifiques (ICWES), tenue à Ottawa en juillet 2002 ; ils ont aussi été présentés dans une chronique « Femmes et génie ».

Une nouvelle présidente a été nommée par le Comité administratif, en la personne de Mme l'ingénieure Claire Deschênes.

Valorisation de l'excellence professionnelle

La Direction gère l'ensemble de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle qui comporte trois volets : « Reconnaissance du mérite », « Prix externes » et « Encouragement de la relève universitaire (étudiants en génie) ».

Le volet « Reconnaissance du mérite » comporte deux distinctions réservées à des ingénieurs. Le Grand Prix d'excellence, qui souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur en tant que modèle pour la profession, a été décerné à M. l'ingénieur Élie Saheb, au cours du dîner-reconnaissance de la Journée de l'ingénieur(e) en juin 2002. Le Prix du président au bénévolat a été remis à Mme l'ingénieure France Vallée lors de la réception du président en l'honneur des bénévoles en décembre 2002. Ce prix met en valeur l'engagement bénévole d'un membre dans les activités de l'Ordre et de la profession.

Dans le cadre du volet « Prix externes », l'Ordre a présenté cette année cinq candidatures aux Prix des ingénieurs du Canada décernés par le CCI (Conseil canadien des ingénieurs). Deux d'entre elles ont été retenues. Ainsi, le Prix pour le soutien accordé aux femmes en génie a été décerné à Mme l'ingénieure Claire Deschênes et la Distinction pour services méritoires – Service professionnel est allée à M. l'ingénieur Pierre Desjardins. Ces éminentes distinctions ont été remises au cours d'une cérémonie officielle pendant la tenue du congrès du CCI. Pour l'édition 2003, l'Ordre a également présenté cinq candidatures à ces prix nationaux. L'Ordre a appris que trois candidats qu'il a présentés sont gagnants.

Enfin, une ingénieure proposée par l'Ordre, Mme Lucie Couturier, a été retenue finaliste dans la catégorie Affaires et professions au Gala Femmes de mérite 2002 de l'Association YWCA de Québec. Il en va de même pour l'ingénieure Mme Dominique Anglade qui a été retenue finaliste dans la catégorie Jeune femme de mérite au Gala Femmes de mérite de la Fondation YWCA de Montréal.

En ce qui a trait aux distinctions décernées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), c'est M. l'ingénieur Yvan Asselin qui s'est vu attribuer le Prix du CIQ, lors de la réception du président en l'honneur des bénévoles en décembre 2002.

Quant au volet « Encouragement de la relève universitaire (étudiants en génie) », la Direction a réalisé la promotion, organisé les processus de sélection et de remise des différents prix et bourses décernés par l'Ordre : la Bourse d'encouragement aux études supérieures (pour l'ensemble du Québec), la Bourse universitaire de l'engagement social (pour l'ensemble du Québec) et les Prix universitaires d'excellence (pour chaque faculté ou école d'ingénierie).

Ce volet de la Politique a fait l'objet d'une modification adoptée par le Comité administratif, à l'effet de remplacer les différents prix par un seul Prix universitaire du mérite qui récompense trois lauréats, pour la prochaine année.

Commandites et publicité

La Direction des affaires corporatives est responsable de l'application de la Politique de commandite et partenariat. Plusieurs ententes et partenariats ont été conclus cette année en matière de promotion, de publicité ou de commandite. Par exemple, l'Ordre a contribué à la Semaine des infrastructures urbaines du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), et au séminaire annuel de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ). Une nouvelle forme de partenariat a été amorcée avec les associations de diplômés en ingénierie, ainsi qu'avec des regroupements spécifiques d'ingénieurs.

Divers placements publicitaires sont ciblés par la Direction en fonction des objectifs stratégiques de communication de l'Ordre. Une entente a notamment été conclue avec le magazine *Québec Science*. Des annonces ont également été insérées dans les éditions ciblées de plusieurs quotidiens et périodiques. Le nouveau slogan publicitaire « La protection du public, ça nous regarde et on y voit » est utilisé pour le positionnement de l'Ordre.

Événements

Les activités de la Journée de l'ingénieur(e) 2002 entourant l'Assemblée générale annuelle ont rassemblé quelque 110 personnes, et se sont tenues à l'hôtel Hilton Bonaventure à Montréal le 14 juin 2002.

La Réception des fêtes du président en l'honneur des bénévoles de l'Ordre a eu lieu à l'hôtel Delta Centre-ville à Montréal le 6 décembre 2002.

Relève en génie

La mise en œuvre du Plan d'action intégré par lequel l'Ordre vise à encourager l'admission des diplômés en génie, et ce, dès la fin de leurs études se poursuit. La Direction des affaires corporatives maintient une étroite collaboration avec les étudiants des écoles et facultés de génie au Québec.

La Section étudiante, instaurée dans le cadre du Plan d'action, volet « Organisation », compte près de 3 000 membres actifs au 31 mars 2003. Plus de 11 300 étudiants de premier cycle en génie, ayant accumulé 60 crédits et plus, en sont devenus membres depuis sa création en 1996. L'un des objectifs de la Section étudiante consiste à faire en sorte que ses membres puissent devenir de meilleurs membres de l'Ordre. L'inscription entièrement électronique par Internet est désormais possible, grâce à un formulaire bonifié par la Direction.

Le volet « Collaboration aux activités étudiantes » se poursuit également avec succès. Chaque intervention de l'Ordre est faite sur mesure, en fonction des clientèles ciblées. Au moyen de la Politique de commandite et partenariat qui favorise les activités réunissant des étudiants de plusieurs établissements, la Direction maintient une présence soutenue de l'Ordre sur les campus en participant à de nombreux événements comme les journées d'orientation professionnelle, la Compétition québécoise d'ingénierie, les Jeux de génie du Québec, les camps scientifiques, pour ne citer que ceux-ci. La Direction participe également au congrès de la Coalition des facultés d'ingénierie du Québec (CoFIQ) qui réunit les responsables des associations étudiantes des écoles et facultés d'ingénierie du Québec. Cette collaboration inclut un atelier et une conférence. Une entente de partenariat a été conclue par la Direction avec les responsables des communications de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) en vue de conjuguer les efforts en matière de rapprochement avec les étudiants en génie.

L'année a été marquée par de nombreuses réalisations ayant trait au volet « Information et publicité », notamment par le biais des médias étudiants (agendas, albums, etc.). La Direction a travaillé à obtenir, dans plusieurs établissements, une visibilité accrue de l'Ordre aux cérémonies de prise du jonc, que ce soit par la remise de documentation, l'insertion de publicité ou une allocution prononcée par un porte-parole de l'Ordre, afin de livrer aux étudiants le message de l'Ordre.

De plus, la Direction vise à augmenter la présence de l'Ordre auprès des associations de diplômés en ingénierie, ainsi qu'auprès d'autres clientèles de membres potentiels.

Promotion de la profession

Pour faire connaître la profession d'ingénieur et susciter l'intérêt des carrières en sciences et en génie auprès des jeunes, la Direction poursuit ses efforts d'information aux différents ordres d'enseignement et répond aux nombreuses demandes de renseignements et de documentation. Pour les étudiants des cégeps, un album de bandes dessinées décrit toutes les facettes de la vie de l'ingénieur en lien avec l'Ordre. Pour les jeunes du secondaire, une trousse pédagogique complète sur la profession, préparée par la Direction, est distribuée aux conseillers en orientation et aux professionnels en choix de carrière. Des publicités sont également diffusées pour joindre ces publics cibles. L'Ordre a aussi commandité le concours Défi Génie inventif, organisé par le Conseil de développement du loisir scientifique. La participation de l'Ordre au programme iSci Carrières du Centre des sciences de Montréal a permis de prendre contact avec plus de deux millions de visiteurs par an aux fins de promotion des carrières en ingénierie, en science et en technologie.

Le Programme de conférenciers de l'Ordre se poursuit ; des ingénieurs bénévoles se rendent dans des écoles secondaires et primaires dans toutes les régions du Québec, munis du matériel d'information préparé pour eux. La présence de l'Ordre est également assurée grâce au projet d'ingénierie simultanée présentée aux jeunes du secondaire (ISPAJES), dont il est partenaire.

Le Groupe *ad hoc* sur la situation des ingénieurs autochtones, créé le 30 juillet 2001, a pour mandat d'analyser la situation des ingénieurs autochtones au Québec en vue de favoriser leur sentiment d'appartenance à l'Ordre et à la profession, de contribuer à la promotion de la profession au sein de la communauté autochtone, de sensibiliser les intervenants socio-économiques au potentiel de ce groupe de professionnels et de faire des recommandations dans ce sens. Le Groupe a entrepris de faire le recensement et d'établir le profil des ingénieurs et des étudiants autochtones en génie du Québec.

À l'occasion de la Semaine nationale du génie – du 1er au 9 mars 2003 –, plusieurs activités ont eu lieu partout au Québec. En collaboration avec des étudiants bénévoles de la CoFIQ, l'Ordre a tenu un stand au Centre des sciences de Montréal où des prototypes de projets étudiants ont été présentés au public. La Direction a également préparé des capsules d'information sur le travail de l'ingénieur, outil qui a été mis à la disposition des Sections régionales et des médias.

Éditions

Revue *PLAN*

La revue *PLAN* couvre l'actualité du génie québécois ; elle constitue également le principal véhicule de l'Ordre pour informer les membres de ses activités. Les membres de la Section étudiante reçoivent également la revue à leur domicile et des points de distribution sont répartis dans les universités et écoles de génie. Pour des raisons budgétaires, la revue *PLANMÉGA*, destinée à promouvoir le génie québécois à l'étranger, a été suspendue. En contrepartie, le nombre de parutions annuelles de *PLAN* est passé de huit à neuf. Une nouvelle rubrique est ouverte au courrier des lecteurs, conformément à la politique adoptée par le Comité administratif à ce sujet. Une analyse de *PLAN* a été réalisée dans le cadre d'une étude des outils de communication de l'Ordre. La Direction a participé à cette étude et a émis ses commentaires en vue d'une éventuelle modernisation de la revue.

Gestion de la procédure d'édition

La Direction des affaires corporatives est responsable de la mise en œuvre de la Procédure d'édition des

publications de toutes les directions de l'Ordre, pour tous les projets d'édition destinés à des publics externes. En appliquant cette procédure, la Direction vise plusieurs objectifs : assurer la qualité et une certaine uniformité des publications de l'Ordre, autant dans leur contenu que dans leur contenant ; réaliser des économies d'échelle compte tenu du volume d'affaires et rationaliser les coûts de production ; et enfin, permettre une vue d'ensemble des besoins et des projets en matière d'édition. Dans ce cadre, la Direction a coordonné et supervisé plus d'une trentaine de dossiers d'édition pour les différents services de l'Ordre, dont le rapport annuel et le bulletin *Développement professionnel*.

Internet

La Direction est responsable du contenu du site Internet de l'Ordre et de sa mise à jour. Ce site a été inauguré en 1996 et son adresse est www.oiq.qc.ca. Une étude diagnostique du site a été réalisée cette année, avec la participation de la Direction, en vue d'enclencher le développement du site qui, à l'heure actuelle, est essentiellement informatif. Conformément à la Politique de publication des décisions et jugements, le public a maintenant accès en ligne aux décisions disciplinaires, pénales et autres, ainsi qu'au rôle d'audience du Comité de discipline.

Services-conseils

La Direction des affaires corporatives offre son appui aux responsables des Sections régionales ainsi qu'aux autres directions de l'Ordre pour tout projet d'information, de publicité et de relations publiques. Chaque année, la Direction présente aux présidents des Sections régionales le matériel de communication qu'elle tient à leur disposition en fonction de leurs besoins.

Mentionnons également la collaboration de la Direction avec la Direction des affaires professionnelles dans les étapes de conception et de production de la trousse d'information et de sensibilisation intitulée « La pratique du génie, ça nous regarde et on y voit ! ».

SERVICES ADMINISTRATIFS, MATÉRIELS ET LOGISTIQUES

Administration

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion des espaces locatifs, les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble, le suivi administratif des ententes de services avec Gestion FÉRIQUE et SERVIQ, les couvertures d'assurance, les achats de biens et de services.

Espaces locatifs et ententes de services

Les espaces locatifs d'une superficie totale de 22 300 pieds carrés sont répartis sur trois niveaux dans l'édifice du 2020, rue University au centre-ville de Montréal. Un étage est entièrement occupé par une partie du Secrétariat de l'Ordre et par la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) ; un autre étage est occupé en partie par le Bureau du syndic de l'Ordre et par Gestion FÉRIQUE. Enfin, une partie d'un étage inférieur sert à entreposer les archives de l'Ordre et est utilisée pour les activités d'impression et d'envois postaux par les Services auxiliaires. Le bail de l'Ordre vient à échéance le 30 septembre 2004. Un comité de localisation a été formé et s'affaire à évaluer les différentes options possibles au terme du bail.

Des aménagements locatifs ont été effectués afin de répondre aux différentes demandes. Une étroite collaboration a été établie avec les responsables de la sécurité de l'édifice afin de contrôler les accès aux locaux de l'Ordre. Une procédure de communication en situation d'urgence a été élaborée afin d'agir efficacement pour joindre les employés, s'il y a lieu. Un système de cartes d'accès magnétiques a été mis en place pour les locaux du Secrétariat et les escaliers adjacents.

L'administration procède au renouvellement des contrats de services et à la négociation de nouvelles ententes pour l'entretien et la fourniture de produits informatiques et autres, selon les politiques en vigueur.

Assurances

L'administration négocie les assurances responsabilité civile combinée commerciale pour les biens de l'Ordre, l'assurance accident, l'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants, ainsi que les couvertures d'assurances du personnel et des bénévoles de l'Ordre.

Informatique et bureautique

Le Service de l'informatique s'acquitte des tâches reliées au fonctionnement de la bureautique, de la réseautique, de la téléphonie, de la gestion informatisée d'envoi de télécopies et des contrôleurs d'accès aux locaux de l'Ordre. Pour faciliter le travail des autres directions, des applications informatisées sont développées sur mesure et de nouveaux outils sont régulièrement mis en place.

La sécurité informatique est une priorité constante. Une vigie journalière du réseau est effectuée par le Service et des moyens automatisés de téléchargement sont mis en place. Le parc informatique requiert une mise à niveau régulière afin de répondre adéquatement au besoin de stockage des informations qui doivent être rationalisées au besoin et conservées de manière sécuritaire. Généralement, le Service veille à assurer aux usagers un fonctionnement ininterrompu du réseau et des équipements bureautiques. Il voit aussi à l'entretien des ordinateurs et des périphériques. Le soutien technique et la formation auprès des usagers occupent une part importante dans le travail des agents de développement bureautique.

Services auxiliaires

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux, de messagerie, de triage du courrier, d'impression de documents en grand nombre, ainsi que d'approvisionnement en

fournitures de bureau. L'installation d'un photocopieur numérique a permis de développer des méthodes de travail plus performantes, notamment pour l'impression des formulaires de demandes d'inscription au tableau des membres. De plus, une presse offset permet de réaliser des travaux d'impression économiques, par exemple les Plans régionaux périodiques pour le compte des Sections régionales. L'entreposage de la documentation et du matériel de bureau est aussi géré par les Services auxiliaires, au moyen d'un système d'inventaire mis à jour sur l'intranet.

Accueil et réception

L'accueil téléphonique et physique est assuré par la réception qui oriente les visiteurs et les appels téléphoniques. Un service continu est assuré selon un horaire partagé par une équipe d'employées formées à cet effet. La réception coordonne aussi les réservations de salles de réunions pour les différentes instances et directions. Les accès aux locaux de l'Ordre ayant été sécurisés par un système d'accès contrôlé, l'utilisation des salles de réunions est facilitée pour l'ensemble des occupants des lieux.

La gestion efficiente : Ça nous regarde... et on y voit

SERVICE DE LA TRÉSORERIE

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations courantes selon les politiques établies, de la production des états financiers mensuels et trimestriels, de l'analyse des résultats financiers pour éclairer la décision des gestionnaires de l'organisation, du versement et du contrôle des subsides aux Sections régionales, de l'élaboration des prévisions et des paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation, de la gestion de la trésorerie de l'Ordre ainsi que de l'application de la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé. Le Service de la comptabilité vérifie et consolide, aux états financiers annuels de l'Ordre, les activités financières des Sections régionales selon la politique d'octroi de subsides aux Régionales.

Dans le cadre du Rapport sur l'analyse des mécanismes de contrôle nécessaires à la protection des actifs de l'Ordre, des recommandations liées à la comptabilité et au contrôle interne ont été mises en œuvre cette année. Ainsi, une analyse des livres comptables a été entreprise. De plus, le Service a entamé une revue de ses opérations internes et de ses relations avec les directions de l'Ordre. Une première étape a consisté à développer et à appliquer un nouveau plan comptable. Ceci permet aux responsables du Service d'utiliser un langage commun pour une meilleure communication avec les gestionnaires et donc de mieux répondre à leurs besoins. De plus, de nouveaux rapports financiers de gestion ont été élaborés selon une formule bonifiée, de concert avec les gestionnaires. Le processus budgétaire a également été revu et amélioré cette année. Cela a permis de réduire le temps consacré à la production du budget de l'exercice 2003-2004 tout en communiquant une information pertinente aux diverses instances.

Au cours des prochains mois, le Service entreprendra la révision de tous les autres processus dont il a la responsabilité, dans le but de réduire le temps nécessaire à la production mensuelle des rapports financiers de gestion, notamment en optimisant les outils informatiques utilisés actuellement.

COMITÉ DES FINANCES

Présidé par le vice-président aux Finances, le Comité des finances a comme principal mandat d'étudier les états financiers ; de recommander les amendements à la Politique de placement ; de ratifier les stratégies de placement ; de recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles ; de recommander des modifications de cotisations lorsque requis ; d'examiner toute autre question d'ordre financier.

Le Comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son exercice et fait des recommandations sur les différents dossiers soumis et sur les politiques à mettre en place.

Pour la réalisation de ses objectifs, le Service de la comptabilité et du contrôle budgétaire collabore étroitement avec le Comité des finances en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers et en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité. Au cours de l'exercice 2002-2003, les membres se sont réunis pour discuter et proposer des recommandations qui concernent : la révision des états financiers de fin d'année et la finalisation des dossiers de vérification 2002-2003 ; la révision des amendements et la proposition au Comité administratif et au Bureau du budget révisé pour l'exercice 2002-2003 ; la préparation et la recommandation des prévisions et paramètres budgétaires 2003-2004 en vue d'un budget équilibré ; la ratification des placements ; les suivis de la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé ; le suivi du Rapport sur l'analyse des mécanismes de contrôle nécessaires à la protection des actifs de l'Ordre.

En raison de turbulence boursière, le Comité a particulièrement suivi l'évolution des placements de l'Ordre. En février 2003, il a notamment pris la décision de vendre des débentures que détenait l'Ordre.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Ordre reconnaît l'importance des ressources humaines pour la réalisation de ses objectifs ; l'une de ses préoccupations constantes est l'équité en matière d'emploi. La gestion des ressources humaines comprend l'administration des salaires et des avantages sociaux ainsi que la procédure de recrutement. De plus, l'Ordre élabore et coordonne la mise en œuvre de politiques de gestion du personnel adaptées à son contexte organisationnel.

À la suite d'une requête en accréditation syndicale déposée par le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 57 (SEPB) CTC-FTQ, une unité Ordre des ingénieurs du Québec a été créée le 30 janvier 2003.

Annexe

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS 2002-2003

Ce document fait partie intégrante du *Rapport annuel 2002-2003* de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Ordre des ingénieurs du Québec

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2003

Rapport des vérificateurs

Bilan 2

État des produits et charges 3

État de l'évolution des soldes de fonds 4

État des flux de trésorerie 5

Notes afférentes aux états financiers 6

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes

Produits 14

Charges 15

Charges par nature 21

Honoraires professionnels 22

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2003 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PSB

Comptables agréés

Andrée Guy, CA, F.Adm.A., associée

Montréal, Canada
Le 12 mai 2003

Bilan

31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003 $	2002 (redressé) $
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	5 976 151	485 767
Encaisse - Sections régionales	158 065	171 061
Encaisse - Fonds de défense en matière déontologique	62 304	32 858
Placements temporaires, au coût (note 6)	1 207 771	5 140 983
Débiteurs (note 7)	659 882	312 538
Frais payés d'avance	330 541	56 281
Avance à recevoir (note 4)	75 000	-
	8 469 714	6 199 488
Placements, au coût (note 8)	4 562 339	6 245 154
Avances à recevoir (note 4)	350 000	425 000
Immobilisations (note 9)	357 184	417 517
	13 739 237	13 287 159
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 11)	3 340 627	3 226 550
Produits perçus d'avance	4 867 695	5 020 088
	8 208 322	8 246 638
Provision pour indemnités de départ (note 12)	206 591	251 168
Avantages incitatifs reportés (note 13)	288 105	88 714
	8 703 018	8 586 520
Soldes de fonds		
Fonds des opérations courantes :		
Non affectés	4 032 283	3 628 602
Investis en immobilisations	357 184	417 517
Fonds de défense en matière déontologique	646 752	654 520
	5 036 219	4 700 639
	13 739 237	13 287 159

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Pour le Bureau,

Gaétan Lefebvre, ing.
Administrateur

Christian F. Arsenault, ing.
Administrateur

État des produits et charges

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	Budget	2003 Réel	2002 Réel (redressé)
	$	$	$
Fonds des opérations courantes			
Produits			
Direction générale	7 672 000	7 936 432	7 777 544
Affaires professionnelles	1 507 000	1 506 129	1 507 281
Services aux membres	-	375 781	484 437
Affaires corporatives	431 500	461 153	439 951
	9 610 500	10 279 495	10 209 213
Charges			
Direction générale	1 812 293	2 673 440	2 120 128
Affaires professionnelles	4 001 659	3 571 426	4 238 418
Bureau du syndic	1 036 267	956 728	928 416
Services aux membres	-	190 174	568 901
Sections régionales	574 467	610 408	672 644
Affaires corporatives	2 242 580	1 933 971	2 161 160
	9 667 266	9 936 147	10 689 667
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges - Fonds des opérations courantes	(56 766)	343 348	(480 454)
Fonds de défense en matière déontologique			
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges (note 5)	-	(7 768)	40 177

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2003

	Fonds des opérations courantes			Fonds de défense en matière déontologique	2003	2002 (redressé)
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total		Total	Total
	$	$	$	$	$	$
Solde au début de l'exercice, redressé (note 14)	3 628 602	417 517	4 046 119	654 520	4 700 639	5 140 916
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	494 443	(151 095)	343 348	(7 768)	335 580	(440 277)
Investissement en immobilisations	(90 762)	90 762	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	4 032 283	357 184	4 389 467	646 752	5 036 219	4 700 639

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003 $	2002 (redressé) $
Activités d'exploitation		
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	335 580	(416 277)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	151 095	170 076
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(152 922)	(35 486)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(659 920)	1 765 394
Provision pour indemnités de départ	(44 577)	12 381
	(370 744)	1 496 088
Activités de financement et d'investissement		
Disposition de placements temporaires	3 933 212	184 417
Disposition (acquisition) de placements	1 682 815	(1 211 363)
Avances à recevoir	-	(425 000)
Acquisition d'immobilisations	(90 762)	(77 378)
Avantages incitatifs reportés	352 313	-
	5 877 578	(1 529 324)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	5 506 834	(33 236)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	689 686	722 922
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	6 196 520	689 686

Les espèces et quasi-espèces sont constituées des éléments suivants :		
Encaisse	5 976 151	485 767
Encaisse - Sections régionales	158 065	171 061
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	62 304	32 858
	6 196 520	689 686

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2003

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec « l'Ordre », est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur par ses membres. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement.

3. Principales conventions comptables

a) Comptabilité par fonds

Le Fonds des opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds, ainsi que les éléments d'actif et les charges afférents aux immobilisations.

Le Fonds de défense en matière déontologique sert à accorder un appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

b) Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les cotisations perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus d'avance.

c) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

3. Principales conventions comptables (suite)

d) Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande si cette dernière reflète une baisse de valeur durable, auquel cas une perte est constatée dans l'exercice concerné

e) Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux annuels et les périodes qui suivent.

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciel	5 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

4. Avances à recevoir

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, l'Ordre a signé une entente avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec en vertu de laquelle tous les services offerts aux membres lui ont été transférés rétroactivement au 1er novembre 2001. Une avance à recevoir de 225 000 $ de la Corporation de services des ingénieurs du Québec faisant suite à la vente d'achalandage découle de cette entente. Cette avance est non garantie, ne porte aucun intérêt et elle est remboursable à raison de 75 000 $ par année les 1er juin 2003, 2004 et 2005.

Également dans le cadre de l'entente de transfert de services, l'Ordre a avancé une somme de 200 000 $ à la Corporation de services des ingénieurs du Québec au cours de l'exercice précédent. Cette avance est non garantie, ne porte aucun intérêt et elle est remboursable en deux versements de 100 000 $, payables les 1er juin 2006 et 2007.

L'entente de transfert mentionné précédemment inclut le programme d'assurance automobile et habitation dont la convention de cession a été signée le 28 mai 2002.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003

5. Informations sur les produits et charges

	2003 $	2002 $
Fonds des opérations courantes		
Revenus de placements	365 477	489 189
Apports	481 441	49 600
Amortissement des immobilisations	151 095	170 076
Fonds de défense en matière déontologique		
Produits		
Revenus de placements	(7 731)	54 373
Charges		
Honoraires	37	14 196
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(7 768)	40 177

6. Placements temporaires, au coût

	2003 $	2002 $
Fonds des opérations courantes		
Obligation corporative, 3,31 %	847 187	2 317 090
Acceptations bancaires	-	1 000 659
Bons du Trésor	-	500 934
Obligations	-	1 001 065
	847 187	4 819 748
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligation gouvernementale, 3,54%	209 598	196 235
Obligation paragouvernementale, 3,57 %	150 986	125 000
	360 584	321 235
	1 207 771	5 140 983

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003

7. Débiteurs

	2003 $	2002 (redressé) $
Fonds des opérations courantes		
Comptes clients	335 856	148 159
Apports à recevoir	215 292	52 736
Autres	102 550	98 229
	653 698	299 124
Fonds de défense en matière déontologique		
Intérêts courus	6 184	13 414
	659 882	312 538

8. Placements, au coût

	2003 $	2002 $
Fonds des opérations courantes		
Obligations, 3,8 % à 4,76 %, échéant entre le 16 juillet 2004 et 16 janvier 2008	4 344 658	5 759 640
Débentures, 9 %, échéant le 1er juin 2006 le 1er juin 2006	-	198 501
	4 344 658	5 958 141
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations municipales, 4,64% à 4,8%, échéant entre le 26 juin 2007 et le 27 février 2008	217 681	149 901
Débentures, 9 %, échéant le 1er juin 2006	-	137 112
	217 681	287 013
	4 562 339	6 245 154

Le taux effectif moyen pondéré des placements du Fonds des opérations courantes est de 4,4 % (5,7 % en 2002); au 31 mars 2003, la valeur marchande de 4 431 282 $ (6 749 671 $ en 2002) a été établie selon le dernier cours acheteur. Le taux effectif moyen pondéré des placements du Fonds de défense en matière déontologique est de 4,7 % (7,5 % en 2002); au 31 mars 2003, la valeur marchande de 219 126 $ (267 587 $ en 2002) a été établie selon le dernier cours acheteur.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003

9. Immobilisations

	2003		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur nette $
Mobilier de bureau	132 051	96 539	35 512
Équipement d'imprimerie	85 409	46 084	39 325
Matériel de bureau	5 481	3 372	2 109
Système téléphonique	27 655	19 823	7 832
Matériel informatique et logiciel	578 289	334 980	243 309
Améliorations locatives	62 290	33 193	29 097
	891 175	533 990	357 184

	2002		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur nette $
Mobilier de bureau	392 305	349 451	42 854
Équipement d'imprimerie	140 930	91 334	49 596
Matériel de bureau	8 841	6 324	2 517
Système téléphonique	27 655	14 292	13 363
Matériel informatique et logiciel	739 226	441 613	297 613
Améliorations locatives	32 498	20 924	11 574
	1 341 455	923 938	417 517

10. Crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant autorisé de 200 000 $ portant intérêt au taux de base du prêteur plus 1 %, renouvelable le 31 juillet 2003. Ce crédit bancaire n'était pas utilisé au 31 mars 2003.

11. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2003 $	2002 (redressé) $
Fonds des opérations courantes		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 336 859	2 175 947
Taxes à la consommation	633 928	582 445
Vacances courues	369 840	468 158
	3 340 627	3 226 550

Les comptes fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 1 096 874 $ (901 802 $ en 2002) de contributions à payer le 1er mai 2003 soit, 681 118 $ pour le financement de l'Office des professions du Québec et 415 756 $ pour les primes du régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle

12. Provision pour indemnités de départ

Les instances décisionnelles de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'indemnités de départ à verser aux employés embauchés avant le 1er avril 1995. À cet effet, une provision est enregistrée aux livres soit un montant de 206 591 $ au 31 mars 2003, représenté par 251 168 $ d'indemnités accumulées au cours des exercices antérieurs, auxquelles s'ajoutent les indemnités accumulées au cours de l'exercice de 13 978 $ et desquelles sont retranchées les indemnités versées au cours de l'exercice courant de 58 555 $.

13. Avantages incitatifs reportés

a) Loyers gratuits accordés par le locateur afin d'inciter l'Ordre à renouveler le bail pour la location des locaux. Cet avantage est amorti sur la durée résiduelle du bail, soit un an et demi.

b) Crédit de 352 313 $ accordé comme incitatif à adhérer à l'assurance responsabilité professionnelle offerte par le Conseil canadien des ingénieurs. Cet avantage est amorti à compter de l'exercice terminé le 31 mars 2003 sur trois ans et porté en réduction des primes d'assurance responsabilité professionnelle.

14. Redressements sur les exercices antérieurs

a) Au 31 mars 2001, un montant de 493 956 $ représentant les vacances courues à payer à cette date n'était pas enregistré aux livres de l'Ordre. Le solde non affecté du Fonds des opérations courantes a été diminué rétroactivement à cette date pour tenir compte de cette erreur.

Au 31 mars 2002, un montant de 468 158 $ représentant les vacances courues à payer à cette date n'était pas enregistré aux livres de l'Ordre. Les charges de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été diminués de 25 798 $ équivalant à la variation entre les comptes à payer aux 31 mars 2001 et 2002 et, les comptes à payer au 31 mars 2002 ont été augmentés de 468 158 $.

b) Au 31 mars 2001, un montant de 34 000 $ représentant un remboursement de taxe de vente du Québec à cette date n'était pas enregistré aux livres de l'Ordre. Le solde non affecté du Fonds des opérations courantes a été augmenté rétroactivement à cette date pour tenir compte de cette erreur.

Les produits et charges de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour refléter un remboursement de taxe de vente du Québec au montant de 16 000 $ lequel n'était pas enregistré aux livres de l'Ordre à cette date. En conséquence, les débiteurs au 31 mars 2002 ont été augmentés d'un montant de 50 000 $ soit, la somme des redressements aux exercices 2001 et 2002.

c) Au 31 mars 2001, un montant de 93 167 $ a été enregistré par erreur aux livres de l'Ordre en compte à payer aux régionales. Le solde non affecté du Fonds des opérations courantes a été augmenté rétroactivement à cette date pour en tenir compte.

Au 31 mars 2002, un montant de 61 389 $ a été enregistré par erreur aux livres de l'Ordre en compte à payer aux régionales. Les charges de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été augmentées de 31 778 $, reflétant la variation du passif constitué des comptes à payer aux régionales en 2001-2002. En conséquence, au 31 mars 2002, les créditeurs ont été diminués de 61 389 $.

14. Redressements sur les exercices antérieurs (suite)

L'effet net de ces redressements se présente comme suit :

Au 31 mars 2001, une diminution du solde non affecté du Fonds des opérations courantes au montant de 366 789 $.

Au 31 mars 2002, l'excédent des produits par rapport aux charges et le solde non affecté du Fonds des opérations courantes ont été augmentés de 10 020 $.

15. Engagements

L'Ordre est engagé, d'après des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 12 décembre 2006, à verser des loyers totalisant 1 150 000 $, relativement à des locaux à bureaux et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles, pour les prochains exercices, s'élèvent à :

	$
2004	705 000
2005	375 000
2006	35 000
2007	35 000

Le contrat de location pour les locaux à bureaux comporte deux options de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans chacune dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de douze mois.

16. Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables nettes des instruments financiers primaires incluant les espèces et quasi-espèces, les débiteurs ainsi que les comptes à payer et fournisseurs se rapprochent de leurs justes valeurs étant donné leur échéance à court terme.

17. Chiffres correspondants

Les états financiers de l'exercice 2002 ont été vérifiés par d'autres vérificateurs.

Certains chiffres correspondants de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

Produits

	2003		2002
	Budget	Réel	Réel (redressé)
	$	$	$
Direction générale			
Assemblée générale annuelle	-	4 330	1 500
Amendes et recouvrements de dépenses	35 000	25 403	46 468
Apports	18 000	189 561	49 600
Corporation de services	175 000	293 439	273 667
Cotisation des membres	6 928 700	6 984 369	6 823 973
Divers revenus	3 000	17 526	28 496
Gestion Férique	82 300	56 327	74 259
Revenus de placements	430 000	365 477	479 581
	7 672 000	7 936 432	7 777 544
Affaires professionnelles			
Assurance responsabilité professionnelle	460 000	467 865	454 837
Cotisations d'admission	102 050	101 128	78 447
Permis temporaires	89 250	66 465	83 305
Frais d'admission	298 800	295 723	336 407
Frais d'enregistrement	36 500	41 221	47 715
Frais d'examen	209 600	232 028	190 464
Frais de reclassement	162 000	144 413	121 687
Frais de dossier	9 500	16 020	11 942
Réadmissions et transferts	50 100	57 328	60 540
Vente de sceaux	36 500	36 723	33 210
Pratique illégale- amendes et recouvrements	36 000	26 574	41 913
Autres revenus	16 700	20 641	46 814
	1 507 000	1 506 129	1 507 281
Services aux membres			
Redevances		83 901	382 096
Service de placement		-	102 341
Projets – IDÉE PME		291 880	-
	-	375 781	484 437
Affaires corporatives			
Ventes d'annonces et de publications	414 000	457 655	408 421
Projet - Éclairage des choix de société	15 000	-	19 458
Divers revenus	2 500	3 498	12 072
	431 500	461 153	439 951
	9 610 500	10 279 495	10 209 213

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

Charges

	2003		2002
	Budget	Réel	Réel (redressé)
	$	$	$
Direction générale			
Activités du Bureau :			
Dépenses d'activités	123 000	290 682	172 278
Ombudsman	12 000	12 430	11 034
BDC Force Technologie	-	-	1 050
Masse salariale	68 789	65 669	53 751
Quote-part des frais généraux	19 459	17 462	13 950
	223 248	386 243	252 063
Assemblée générale annuelle :			
Dépenses d'activités	15 000	34 619	34 704
Masse salariale	17 183	16 856	14 809
Quote-part des frais généraux	4 861	4 482	3 844
	37 044	55 957	53 357
Affiliations :			
Dépenses d'activités	377 300	388 347	386 988
Masse salariale	19 106	20 192	25 257
Quote-part des frais généraux	5 405	5 369	6 555
	401 811	413 908	418 800
Comité administratif :			
Dépenses d'activités	30 000	42 732	33 008
Masse salariale	81 028	80 326	98 322
Quote-part des frais généraux	22 923	21 359	25 518
	133 951	144 417	156 848
Coordination administrative :			
Dépenses d'activités	52 000	66 148	84 839
Masse salariale	116 507	504 825	112 474
Quote-part des frais généraux	32 960	134 237	29 191
	201 467	705 210	226 504
Soutien juridique :			
Dépenses d'activités	50 000	185 105	182 374
Masse salariale	152 684	116 712	138 806
Quote-part des frais généraux	43 194	31 035	36 025
	245 878	332 852	357 205
Élections :			
Dépenses d'activités	28 000	44 352	45 242
Masse salariale	8 902	4 562	19 993
Quote-part des frais généraux	2 518	1 213	5 189
	39 420	50 127	70 424

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

Charges (suite)

	2003		2002
	Budget	Réel	Réel (redressé)
	$	$	$
Direction générale (suite)			
Comité de révision :			
Dépenses d'activités	3 000	17 676	23 166
Masse salariale	17 045	15 771	17 661
Quote-part des frais généraux	4 822	4 194	4 584
	24 867	37 641	45 411
Comité de discipline :			
Dépenses d'activités	30 000	27 463	31 651
Masse salariale	58 014	53 794	51 292
Quote-part des frais généraux	16 412	14 304	13 312
	104 426	95 561	96 255
Conciliation et arbitrage :			
Dépenses d'activités	1 500	8 293	3 277
Masse salariale	19 163	13 158	11 199
Quote-part des frais généraux	5 421	3 499	2 906
	26 084	24 950	17 382
Comptabilité et budgétisation :			
Dépenses d'activités	26 000	120 011	36 497
Masse salariale	181 161	165 112	181 761
Quote-part des frais généraux	51 250	43 904	47 240
	258 411	329 027	265 498
Gestion du personnel :			
Dépenses d'activités	15 000	3 299	16 396
Masse salariale	78 483	74 451	114 282
Quote-part des frais généraux	22 203	19 797	29 703
	115 686	97 547	160 381
	1 812 293	2 673 440	2 120 128
Affaires professionnelles			
Admission:			
Dépenses d'activités	44 500	48 503	41 309
Masse salariale	270 829	259 940	269 896
Quote-part des frais généraux	76 617	69 120	70 048
	391 946	377 563	381 253
Assurance responsabilité professionnelle :			
Dépenses d'activités	442 000	303 824	415 851
Masse salariale	30 896	14 373	58 152
Quote-part des frais généraux	8 740	3 822	15 093
	481 636	322 019	489 096

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

Charges (suite)

	2003		2002
	Budget	Réel	Réel (redressé)
	$	$	$
Affaires professionnelles (suite)			
Inscription :			
Dépenses d'activités	49 900	53 086	46 077
Masse salariale	284 175	284 452	299 646
Quote-part des frais généraux	80 393	75 638	77 769
	414 468	413 176	423 492
Soutien aux nouveaux membres :			
Dépenses d'activités	66 500	83 402	74 558
Masse salariale	234 262	239 809	234 362
Quote-part des frais généraux	66 273	63 767	60 825
	367 035	386 978	369 745
Pratique illégale :			
Dépenses d'activités	333 900	469 641	480 277
Masse salariale	622 266	359 867	547 029
Quote-part des frais généraux	176 038	95 692	112 861
	1 132 204	925 500	1 140 167
Inspection professionnelle :			
Dépenses d'activités	468 000	557 553	597 532
Masse salariale	313 434	235 382	379 669
Quote-part des frais généraux	88 670	62 590	130 032
	870 104	855 525	1 107 233
Développement professionnel des membres :			
Dépenses d'activités	105 000	32 541	77 328
Masse salariale	186 504	203 904	198 370
Quote-part des frais généraux	52 762	54 220	51 734
	344 266	290 664	327 432
	4 001 659	3 571 426	4 238 418
Bureau du syndic			
Activités du syndic :			
Dépenses d'activités	184 000	242 730	205 957
Masse salariale	664 329	564 020	573 592
Quote-part des frais généraux	187 938	149 978	148 867
	1 036 267	956 728	928 416
Services aux membres			
Emploi et rémunération :			
Dépenses d'activités	-	-	34 976
Masse salariale	-	-	127 620
Quote-part des frais généraux	-	-	33 168
	-	-	195 764

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

Charges (suite)

	2003		2002
	Budget	Réel	Réel (redressé)
	$	$	$
Services aux membres (suite)			
Services financiers aux membres :			
Dépenses d'activités	-	-	39 605
Masse salariale	-	-	57 077
Quote-part des frais généraux	-	-	14 834
	-	-	111 516
Entrepreneurship :			
Dépenses d'activités	-	-	50 000
Projet - Opération PME et associés :			
Dépenses d'activités	-	190 174	96 401
Masse salariale	-	-	91 450
Quote-part des frais généraux	-	-	23 770
		190 174	211 621
	-	190 174	568 901
Sections régionales			
Activités des membres :			
Dépenses d'activités	298 940	353 355	359 440
Masse salariale	214 769	203 058	248 666
Quote-part des frais généraux	60 758	53 995	64 538
	574 467	610 408	672 644
Affaires corporatives			
PLAN et *PLAN MÉGA*			
Dépenses d'activités	487 000	456 466	505 498
Masse salariale	111 651	106 986	100 919
Quote-part des frais généraux	31 586	28 449	26 169
	630 237	591 901	632 585
Autres publications :			
Dépenses d'activités	71 760	13 075	47 600
Masse salariale	84 968	86 427	85 902
Quote-part des frais généraux	24 037	22 981	22 275
	180 765	122 483	155 777

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

Charges (suite)

	2003		2002
	Budget $	Réel $	Réel (redressé) $
Affaires corporatives (suite)			
Promotion :			
Dépenses d'activités	125 000	65 627	165 339
Masse salariale	75 919	85 996	93 921
Quote-part des frais généraux	21 477	22 867	24 354
	222 396	174 490	283 614
Centre de documentation :			
Dépenses d'activités	5 000	8 488	3 519
Masse salariale	-	6 367	43 731
Quote-part des frais généraux	-	1 693	11 340
	5 000	16 548	58 590
Section étudiante :			
Dépenses d'activités	100 000	86 491	73 781
Masse salariale	85 622	82 785	95 225
Quote-part des frais généraux	24 222	22 013	24 692
	209 844	191 289	193 698
Éclairage des choix de société :			
Dépenses d'activités	24 700	2 409	8 709
Masse salariale	153 707	124 863	133 978
Quote-part des frais généraux	43 484	33 202	34 741
	221 891	160 474	177 428
Valorisation de l'excellence :			
Dépenses d'activités	33 000	39 916	39 619
Masse salariale	48 027	43 393	45 898
Quote-part des frais généraux	13 587	11 539	11 901
	94 614	94 848	97 418
Comité Femmes en ingénierie :			
Dépenses d'activités	10 000	3 155	11 703
Masse salariale	6 130	5 364	5 771
Quote-part des frais généraux	1 734	1 426	1 497
	17 864	9 945	18 971

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

Charges (suite)

	2003		2002
	Budget	Réel	Réel (redressé)
	$	$	$
Affaires corporatives (suite)			
Accueil et information générale :			
Dépenses d'activités	-	30	-
Masse salariale	55 554	46 377	46 253
Quote-part des frais généraux	15 716	12 463	12 011
	71 270	58 870	58 264
Informatique et bureautique :			
Dépenses d'activités	23 000	9 082	30 803
Masse salariale	283 505	268 988	239 268
Quote-part des frais généraux	80 203	71 526	62 186
	386 708	349 596	332 257
Reprographie et expédition :			
Dépenses d'activités	10 000	29	15 569
Masse salariale	149 654	129 155	108 730
Quote-part des frais généraux	42 337	34 343	28 259
	201 991	163 527	152 558
	2 242 580	1 933 971	2 161 160
	9 667 266	9 936 147	10 689 667

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

Charges par nature

	2003		2002
	Budget $	Réel $	Réel (redressé) $
Dépenses d'activités			
Frais de déplacement et de séjour	479 850	550 321	537 446
Associations et affiliations	377 000	380 372	386 988
Sections régionales	270 940	326 581	359 440
Honoraires professionnels	966 350	1 025 143	859 128
Honoraires des ressources contractuelles	258 500	579 525	678 258
Autres frais de fonctionnement	850 360	1 099 241	1 246 842
Primes d'assurance responsabilité professionnelle	442 000	299 851	415 852
	3 645 000	4 261 034	4 483 954
Masse salariale	4 694 266	4 482 934	4 924 732
Frais généraux[1]			
Fournitures de bureau	48 000	125 252	124 573
Frais de poste et de messagerie	155 000	97 233	183 882
Frais de télécommunications	46 000	50 395	57 782
Frais d'occupation des lieux	782 000	729 211	738 044
Autres frais	117 000	38 993	6 627
Amortissement des immobilisations	180 000	151 095	170 073
	1 328 000	1 192 179	1 280 981
	9 667 266	9 936 147	10 689 667

(1) Les frais généraux sont imputés aux différents secteurs en proportion de leur masse ou charge salariale.

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003

Honoraires professionnels

Liste d'ingénieurs ou de sociétés d'ingénieurs ayant reçu des mandats en cours d'exercice
Expertise et enquête particulière pour la pratique illégale, l'inspection professionnelle, syndic

Gérard Boulay, ing.	40 550	$
Calculatec	20 850	$
Saia Deslauriers & Kadanof	19 226	$
Vassily Verganelakis, ing.	15 028	$
Laurier Nichols, ing.	14 913	$
Genivar Groupe Conseil	13 799	$
Les Consultants Geniplus	13 145	$
Serge Laurence, ing.	9 990	$
Major & Associés	8 250	$
Richard Naud, ing.	5 083	$
Yves Barabé, ing.	4 688	$
Bouthillette Parizeau & Associés	2 898	$
Vinci Consultant Inc.	2 635	$
Karsten Baass, ing.	2 420	$
Alain Cléroux, ing.	2 078	$
Marc Mousset, ing.	1 520	$
Louis Cloutier, ing.	1 200	$
Gérin Lajoie experts conseils Inc.	1 024	$
Tanguay, Ranger & Associés	1 000	$
Luc Laliberté, ing.	649	$
Villemaire F. Consultation	570	$
Michel Ranger, ing.	473	$
	181 989	**$**

Liste des sociétés ou des organismes ayant reçu un ou des contrats d'un montant supérieur à 25 000 $:

Simon Venne, avocat	121 932	$	Services juridiques pour le bureau du syndic
Lavery, De Billy, avocats	105 836	$	Législation et pratique légale
Fraser Milner Casgrain, avocats	72 116	$	Procès stade olympique
PSB, comptables agréés	62 092	$	Vérification et analyse des mécanismes de contrôle
Heenan Blaikie, avocats	56 162	$	Services juridiques et Corporation de services
Infomagis Inc. (Richard Allaire c.a.)	40 609	$	Consultant en systèmes d'information de gestion
Loranger Marcoux, avocats	37 899	$	Requête en accréditation et autres dossiers de ressources humaines
ZOOM Edition enr.	32 820	$	Rédaction d'articles pour la revue PLAN
	529 466	**$**	

Autres mandats d'honoraires octroyés au cours de l'exercice d'une valeur inférieure à 25 000 $, par catégorie d'expertise :

Frais juridiques divers	91 718	$
Frais de consultation, expertises, vérification et d'analyse	156 678	$
Frais de communication, traduction Organisation et revue de presse	65 292	$
	313 688	**$**

Total – Honoraires professionnels	**1 025 143**	**$**

Ordre
des ingénieurs
du Québec

2020, rue University, 18e étage
Montréal (Québec) H3A 2A5
Téléphone : (514) 845-6141
ou 1 800 461-6141

www.oiq.qc.ca